

Rapport sur budget primitif

Présenté par Patrice Bessac
Président de l'EPT Est Ensemble
et Samia Sehouane
Vice-présidente déléguée aux finances, aux ressources humaines et à
l'administration générale

2021



Sommaire

INTRODUCTION	4
I. LE BUDGET PRINCIPAL.....	7
A. Présentation d'ensemble : un budget équilibré dont les dépenses sont maîtrisées.....	7
B. Le fonctionnement : un budget dont les recettes augmentent moins rapidement que les dépenses, à l'origine d'une dégradation de l'épargne	8
1. Les recettes réelles de fonctionnement sont atones par rapport au BP 2020.....	8
2. Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de +0,6% par rapport au BP 2020.....	9
C. Est ensemble poursuit en 2021 une ambitieuse stratégie d'investissements depuis 2020.	10
1. Les recettes réelles d'investissement sont principalement générées par le recours à l'emprunt	10
2. Les dépenses réelles d'investissement sont stables par rapport à 2020 mais particulièrement importantes au regard des capacités financières de l'établissement.	10
II. LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.....	13
A. Présentation d'ensemble	13
B. La section d'exploitation.....	14
1. Les recettes réelles	14
2. Les dépenses réelles.....	14
C. L'investissement.....	14
1. Les recettes réelles	14
2. Les dépenses réelles.....	14
III. LE BUDGET ANNEXE PROJETS D'AMENAGEMENT	18
A. Présentation d'ensemble	18
B. Le fonctionnement	19
1. Les recettes réelles	19
2. Les dépenses réelles.....	19
C. L'investissement.....	19
1. Les recettes réelles	19
2. Les dépenses réelles.....	19
IV. LE BUDGET ANNEXE D'EAU POTABLE	21
A. Présentation d'ensemble	21
B. L'exploitation	21
1. Les recettes réelles	21
2. Les dépenses réelles.....	21
C. L'investissement.....	21
V - LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS.....	22
A. Principes de gestion en Autorisation de programme.....	22
B. Ajustements des AP au budget primitif 2021	22
1. Budget principal : Des ajustements d'AP liés aux besoins des services, préalables à une révision globale de la programmation pluriannuelle des investissements de l'établissement.	22
2. Evolution du budget assainissement	25
3. Evolution du budget annexe des projets d'aménagement	26
VI - LA DETTE	27
A. Un encours de dette maîtrisé, partagé entre de nombreux prêteurs.....	27
B. La gestion active de la trésorerie.....	28

ANNEXES PRECISIONS SUR LA FISCALITÉ - DÉTAIL DES POLITIQUES PAR COMPÉTENCE 29

1. LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) EN 2021	30
2. LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)	31
3. LES RESSOURCES HUMAINES ET DEPENSES ASSOCIEES	32
4. LES MOYENS GENERAUX, LES ACTIVITES SUPPORTS ET LA COMMUNICATION	34
5. LA CULTURE	37
6. LES ACTIVITES SPORTIVES.....	39
7. L'EMPLOI, L'INSERTION, LA FORMATION ET LA COHESION SOCIALE	41
8. L'HABITAT ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN	43
9. LA PREVENTION ET LA VALORISATION DES DECHETS.....	45
10. POLITIQUE DE L'EAU ET BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT	47
11. L'AMENAGEMENT URBAIN, LES DEPLACEMENTS ET LE BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT.....	50
12. LES ESPACES VERTS ET LES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES	54
13. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	56

INTRODUCTION

Le budget primitif 2021 d'Est-Ensemble est le sixième de l'Etablissement public nouvellement créé et le premier budget de plein exercice du nouvel exécutif. Ce budget s'inscrit dans la poursuite du développement des projets et des compétences du Territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) a conduit à de nouveaux flux financiers. Une relation triangulaire s'est désormais instaurée entre la Métropole, les villes et Est-Ensemble, qui prend pour base :

- L'attribution de compensation, qui est versée par la Métropole aux villes. Elle est basée sur le montant de l'attribution de compensation antérieurement versée en 2015 par Est-Ensemble aux villes, à laquelle s'ajoute la DCPS (dotation de compensation sur la part salaire), élément constitutif de l'ex-DGF (dotation globale de fonctionnement, version 2015) d'Est-Ensemble.
- le FCCT (Fonds de compensation des charges territoriales), qui est versé par les villes à Est-Ensemble. Il s'agit essentiellement de la fiscalité sur les ménages antérieurement perçue par Est-Ensemble en 2015, revalorisée selon les conditions déterminées par les lois de finances. S'ajoute la DCPS telle que reversée par la Métropole. Il intègre également une part « équilibre » adoptée selon le Pacte financier et fiscal, ainsi qu'une part permettant de financer les charges transférées à l'EPT depuis le 1^{er} janvier 2016.
- la dotation d'équilibre versée par Est-Ensemble à la Métropole : son calcul est réalisé par comparaison entre deux « termes » ce qui aboutit essentiellement à verser à la Métropole une large part de l'ex-attribution de compensation qui était antérieurement versée aux villes. Il s'agit de la principale dépense d'Est-Ensemble.

En 2021, pour la seconde année consécutive, il est proposé que le budget primitif soit adopté sans intégrer les résultats antérieurs, tant pour le budget principal que les trois budgets annexes, dont le nouveau budget annexe de l'eau potable.

En effet, cette affectation du résultat devrait être réalisée dans le courant du semestre, avec l'adoption d'un budget supplémentaire.

	Dépenses réelles de fonctionnement	Dépenses réelles d'investissement (hors RAR)
Budget principal	259 573 147,84 €	71 813 422,33 €
Assainissement	8 637 323,94 €	11 850 727,99 €
Aménagement	340 200,00 €	16 791 358,00 €
Eau potable	6 183 113,86 €	
Dépenses consolidées	274 733 785,64 €	100 455 508,32 €

Les dépenses réelles de fonctionnement des quatre budgets consolidés s'établissent désormais à 274,7 M€ contre 265,3 M€ au budget primitif 2020, soit une augmentation de +3,5%. Une large part de cette hausse correspond à la création du budget annexe eau potable (6,2 M€), soit +1,2% à périmètre constant.

Le budget primitif 2021 est un budget particulier à plusieurs égards. En effet, il s'agit tout d'abord du premier budget de la nouvelle assemblée élue en 2020. Il traduit ainsi une réorientation des politiques publiques conformément aux ambitions du nouvel exécutif et à la nécessaire réponse à la double crise écologique et sociale

que traverse le territoire, aggravée par les conséquences de la crise sanitaire. Par ailleurs, dans un contexte économique particulièrement dégradé, ce budget primitif traduit un effort de gestion rendu nécessaire pour permettre de dégager les marges de manœuvres indispensables à la réalisation des ambitions d'investissement et au maintien d'un haut niveau de service public voulu par l'exécutif et l'assemblée délibérante sur le territoire.

Les dépenses réelles d'investissement des trois budgets consolidés s'établissent à 100,5 M€ (dont 11,2 M€ d'amortissement de la dette), contre 101,7 M€ inscrit au BP 2020 et 66,2 M€ inscrits au BP 2019. Cette hausse notable du budget d'investissement sur les deux derniers exercices marque le volontarisme d'Est Ensemble en matière d'investissement. Parmi les principales dépenses d'équipement, on notera :

- L'opération de rénovation et de construction de la piscine et du conservatoire Leclerc & Bacquet à Pantin (21 160 k€)
- les autres équipements culturels (12 648 k€) avec principalement la construction de la bibliothèque des Courtilières à Pantin (2 382 k€), la restructuration du conservatoire de musique du Pré-Saint-Gervais (4 603 k€) et la VEFA du cinéma à Bobigny (1 550 k€),
- les autres piscines (6 690 k€) avec notamment la rénovation du centre nautique Jacques Brel (5 060 k€),
la politique aménagement (23 722 k€),
- la politique de l'habitat (4 383 k€) avec principalement le dispositif intercommunal de lutte contre l'habitat indigne (1 000 k€), le PNRQAD Coutures Bagnolet (1 000 k€) et l'opération d'aménagement des 7 arpents (1 137 k€) ;
- le gros entretien et les réparations (4 011 k€),
- la politique de prévention et de valorisation des déchets (4 718 k€) avec principalement le renouvellement des bacs (1 164 k€), l'achat de véhicules (801 k€) et le programme pluriannuel d'implantation des PAVE (800 k€),
- les systèmes d'information (2 209k€), dont 1 959 k€ pour les licences et le matériel informatique et 250 k€ pour le réseau très haut débit.

	Recettes réelles de fonctionnement	Recettes réelles d'investissement (hors RAR)
Budget principal	267 935 900,19 €	63 450 669,98 €
Assainissement	11 970 094,96 €	8 517 956,97 €
Aménagement	4 189 333,00 €	12 942 225,00 €
Eau potable	6 183 113,86 €	
Recettes consolidées	290 278 442,01 €	84 910 851,95 €

Les recettes réelles de fonctionnement des quatre budgets consolidés s'établissent désormais à 290,3 M€ contre 282,3 M€ au budget primitif 2021, soit une hausse de +2,8%, notamment grâce aux nouvelles recettes générées par le budget annexe eau potable (+6,2 M€), une augmentation des subventions, ainsi qu'une très légère croissance des produits de la fiscalité et du Fonds de compensation des charges territoriales. A périmètre constant, les recettes ne progressent que de +0,6%.

Les recettes réelles d'investissement des quatre budgets consolidés s'établissent à 84,9 M€ (dont 41 M€ d'emprunts) contre 88,0 M€ (dont 61,1 M€ d'emprunts) inscrits au BP 2020. L'importance de ces recettes d'investissement, corollaire des ambitions du territoire en matière de dépenses d'investissement pour les exercices 2020 et 2021, résulte de la recherche systématique de financements pour les projets menés sur le

territoire et des participations de certaines villes aux investissements (engagements antérieurs à la transformation en établissement public territorial).

I. LE BUDGET PRINCIPAL

A. Présentation d'ensemble : un budget équilibré dont les dépenses sont maîtrisées

Est Ensemble présente un budget de transition, amorçant un effort de gestion, contraint par les répercussions économiques et financières de la situation sanitaire, tout en s'attachant à la qualité du service public rendu sur le territoire. Comme en 2020, le budget primitif 2021 est équilibré sans affectation du résultat de l'année précédente. Cet exercice sera réalisé au cours du semestre 2021, à l'occasion du vote du Budget Supplémentaire.

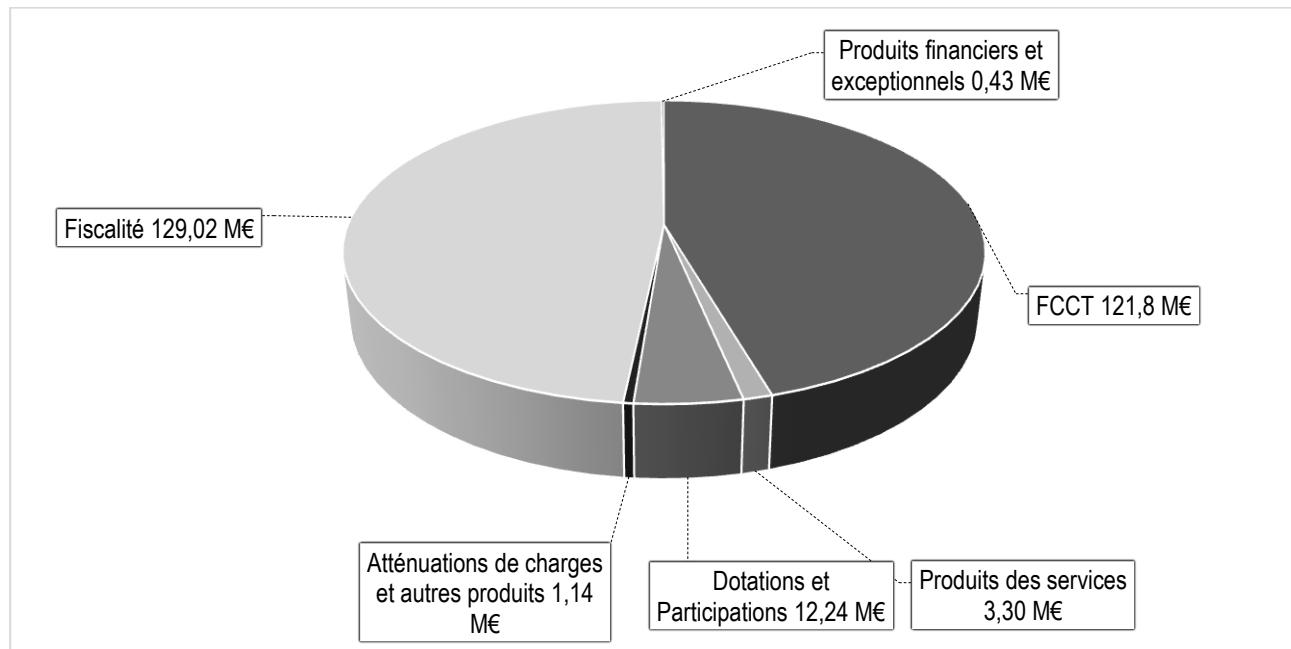
- Les recettes de gestion courante enregistrent une croissance modérée (+ 0,7%), semblables aux charges de gestion courante (+ 0,7%).
- Le virement vers la section d'investissement passe de 2,58 M€ à 1,18 M€.
- L'emprunt d'équilibre est en diminution passant de 45,16 M€ à 27,66 M€.

Budget primitif 2021		Budget primitif 2020	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="flex: 1;"> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">CHARGES DE GESTION COURANTE 258,02 M€</div> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES 1,6 M€</div> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">AMORTISSEMENTS 8,61 M€</div> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 1,18 M€</div> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">DEPENSES D'EQUIPEMENT 64,17 M€</div> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">DEPENSES FINANCIERES 7,64 M€</div> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">DEPENSES D'ORDRE 1,44 M€</div> </div> <div style="flex: 1;"> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">RECETTES DE GESTION COURANTE 269,45 M€</div> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">AUTRES PRODUITS 0,02 M€</div> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS 0,43 M€</div> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">RECETTES D'ORDRE 1,44 M€</div> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">RECETTES D'EQUIPEMENT (HORS EMPRUNT) 28,82 M€</div> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">FCTVA 6,99 M€</div> <div style="background-color: #f0f0f0; margin-bottom: 5px;">EMPRUNT 27,66 M€</div> </div> </div>	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="flex: 1;"> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">CHARGES DE GESTION COURANTE 256,24 M€</div> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES 1,71 M€</div> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">AMORTISSEMENTS 7,31 M€</div> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2,58 M€</div> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">DEPENSES D'EQUIPEMENT 64,84 M€</div> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">DEPENSES FINANCIERES 7,04 M€</div> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">DEPENSES D'ORDRE 0,5 M€</div> </div> <div style="flex: 1;"> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">RECETTES DE GESTION COURANTE 269,04 M€</div> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">AUTRES PRODUITS 0,02 M€</div> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS 0,43 M€</div> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">RECETTES D'ORDRE 1,45 M€</div> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">RECETTES D'EQUIPEMENT (HORS EMPRUNT) 15,87 M€</div> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-bottom: 5px;">FCTVA 4,5 M€</div> <div style="background-color: #f0f0f0; margin-bottom: 5px;">EMPRUNT 45,16 M€</div> </div> </div>		

B. Le fonctionnement : un budget dont les recettes augmentent moins rapidement que les dépenses, à l'origine d'une dégradation de l'épargne

1. Les recettes réelles de fonctionnement sont atones par rapport au BP 2020

Les recettes réelles de fonctionnement (hors écritures de résultat reporté) s'élèvent à **267,94 M€**. L'évolution par rapport au budget primitif 2020 est de +0,63 M€.



En l'absence de la notification des bases fiscales, les hypothèses posées pour le débat sur les orientations budgétaires sont maintenues :

- La contribution foncière des entreprises (CFE) resterait stable, avec une très légère augmentation des bases (+0,3%). Le taux de CFE est maintenu à son niveau de 2020 et donc gelé à ce niveau depuis 2011. Au rôle général s'ajoutent des rôles supplémentaires de fiscalité¹, dont le montant retenu pour 2021 est de 500 k€.
- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères progresserait de +1,5%, en raison de la revalorisation forfaitaire (+0,2%) encadrée par la loi et de l'augmentation physique (+1,0%) des bases, malgré une stabilisation du taux (à 7,92%), au niveau du taux moyen pondéré de 2020.

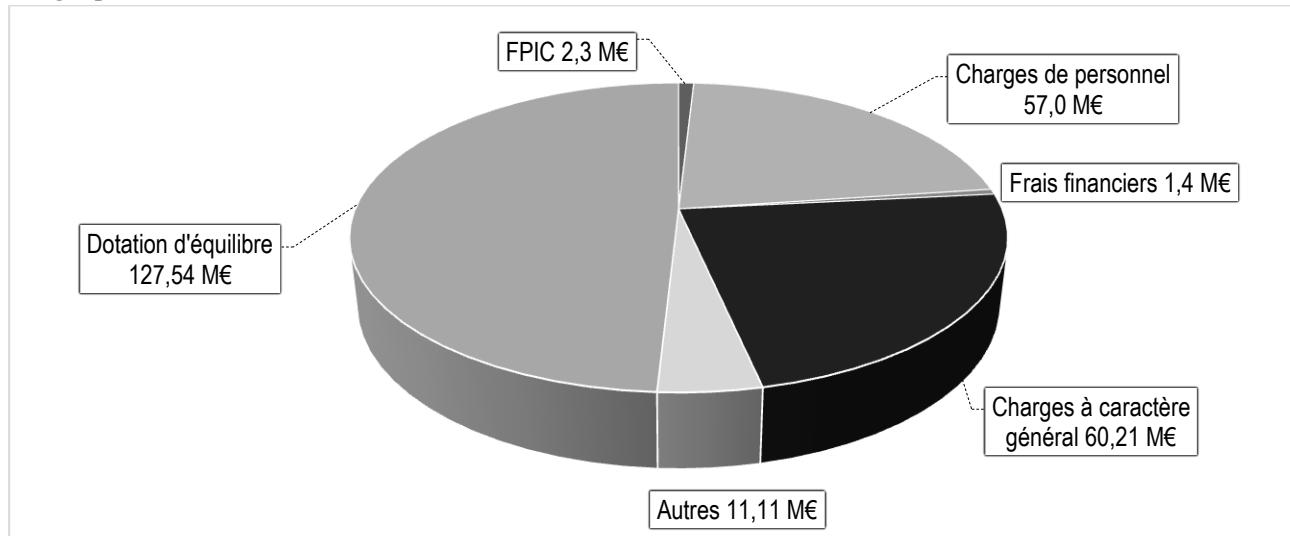
Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé par les villes membres, comporte trois parts :

- La part « fiscale » composée de l'ex-fiscalité 2015 revalorisée, à laquelle s'ajoute la DCPS (dotation de compensation de la part salaires). Au global, cette part augmente de +0,1%.
- La part « équilibre », positionnée à 2 500 000 €, est maintenue à ce niveau pour 2021.
- La part « charges territoriales » tient compte des rapports adoptés par la CLECT depuis 2016. Elle progresse de +0,27 M€ pour tenir compte des coûts réels des politiques publiques transférées.

¹ Les rôles généraux regroupent des émissions faites pour l'ensemble des contribuables pour l'année en cours ; les rôles supplémentaires concernent quant à eux des rectifications individuelles portant sur des années antérieures (rectification d'une erreur, à la résolution d'un contentieux, ou événement justifiant un retard dans la perception d'un impôt).

2. Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de +0,6% par rapport au BP 2020

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **259,57 M€** soit une augmentation de +0,62 % par rapport au budget primitif 2020.



La dotation d'équilibre, versée à la Métropole du Grand Paris, constitue toujours le principal poste de dépenses (près de 50% à 127,54 M€). Elle majore ainsi assez artificiellement les flux budgétaires d'Est-Ensemble tout en rognant son autonomie puisque ses modalités de calcul sont déterminées par la réglementation. Par ailleurs, son versement est directement subordonné à la perception du FCCT préalablement acquitté par les villes.

Crée par la loi NOTRe, la dotation d'équilibre est calculée de manière à garantir l'équilibre des relations financières entre Métropole / Villes / EPT, sur la base de l'année 2015. La dotation d'équilibre, versée par Est Ensemble à la Métropole, repose sur :

- L'attribution de compensation : celle-ci est figée au niveau de l'AC définitive, déterminée pour l'année 2015 (cf. CLECT de novembre 2015).
- Les données de fiscalité (ménages et entreprises) figées sur la recette perçue par l'EPT en 2015.
- La DGF (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation sur la part salaires).

L'évolution de la dotation d'intercommunalité est désormais le seul élément susceptible de faire varier la dotation d'équilibre. Or, selon les dispositions de l'article L. 5219-8 du CGCT, le montant de la dotation d'intercommunalité de la Métropole du Grand Paris ne fait pas l'objet d'écrêtements et varie seulement en fonction de l'évolution de la population. Cela s'est traduit par un gain de +15 k€ en 2019 pour Est Ensemble et de +38 k€ en 2020 (i.e. une baisse de la dotation d'équilibre de respectivement 15 k€ et 38 k€).

Le budget primitif retient donc un gel du montant de la dotation d'équilibre 2021 au niveau de celle versée en 2020.

Parmi les autres dépenses, il convient de noter la diminution de l'inscription budgétaire relative au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (gel du montant versé en 2020, à savoir 2,3 M€, soit une baisse de -0,33 M€ par rapport au BP 2020) et la légère diminution des frais financiers (-0,17 M€) en raison d'une politique active de gestion de la dette de l'établissement.

De leur côté, les charges à caractère général représentent près du quart des dépenses (60,21 M€), devant les charges de personnel (57 M€, soit -1,0% par rapport au BP 2020, mais +1,1% par rapport au CA 2020 de 56,4 M€).

C. Est ensemble poursuit en 2021 une ambitieuse stratégie d'investissements depuis 2020.

1. Les recettes réelles d'investissement sont principalement générées par le recours à l'emprunt

Les recettes réelles d'investissement (hors écritures de résultat, emprunt et restes à réaliser) atteignent **35,76 M€**.

Elles correspondent notamment à des subventions et participations accordées dans le cadre de plusieurs projets (26,36 M€) et au Fonds de compensation de la TVA (6,99 M€).

L'emprunt d'équilibre s'élève à **27,66 M€**, soit un montant en diminution par rapport au BP 2020 (45,16 M€) mais qui reste toutefois ambitieux au regard des capacités financières de l'établissement. L'emprunt d'équilibre est ainsi mis au service des grands projets d'investissement structurant le territoire.

2. Les dépenses réelles d'investissement sont stables par rapport à 2020 mais particulièrement importantes au regard des capacités financières de l'établissement.

Les dépenses réelles d'investissement (hors écritures de résultat ni restes à réaliser) s'élèvent à **71,81 M€**, soit un niveau stable par rapport à celui voté en 2020 (-0,07 M€) mais presque deux fois supérieur à celui voté en 2019 (36,95 M€).

Les crédits individualisés en opérations d'équipement restent majoritaires (52,89 M€ soit 73,53% des dépenses d'équipement), devant les autres dépenses d'équipement (18,917 M€ soit 26,47%).

L'amortissement du capital constitue le troisième poste d'inscriptions des crédits et s'élève à 7,19 M€ (contre 7,04 M€ au BP 2020).

Budget Principal - Balance de fonctionnement 2021

DEPENSES			
Chapitre	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2019 / BP 2020
011 - Charges à caractère général	58 660 074,40	60 205 484,46	1 545 410,06
Dont DPVD	39 748 291,42	41 620 788,28	1 872 496,86
Dont Batiments	4 355 844,98	4 566 219,18	210 374,20
Dont autre	14 555 938,00	14 018 477,00	- 537 461,00
012 - Charges de personnel	57 578 858,04	57 000 000,00	- 578 858,04
014- Atténuation de produits	130 198 547,00	129 835 136,00	- 363 411,00
Dont FPIC	2 625 535,00	2 300 000,00	- 325 535,00
Dont dotation d'équilibre	127 573 012,00	127 535 136,00	- 37 876,00
65- Autres charges de gestion courante	9 805 701,78	10 979 967,38	1 174 265,60
Dont participation BASS	481 000,00	476 000,00	- 5 000,00
Dont participation BAPA	3 360 858,00	4 189 333,00	828 475,00
Dont subvention aux associations	2 864 000,00	3 101 450,00	237 450,00
Dont autre	3 099 843,78	3 213 184,38	113 340,60
66- Frais financiers	1 577 360,00	1 403 960,00	- 173 400,00
67- Charges exceptionnelles	121 600,00	128 600,00	7 000,00
68 - Dotations aux amortis. et aux prov.	20 000,00	20 000,00	-
022- Dépenses imprévues			
Dépenses réelles de fonctionnement	257 962 141,22	259 573 147,84	1 611 006,62
023- Virement à la section d'investissement	2 581 766,78	1 182 702,35	- 1 399 064,43
040- Opérations d'ordre de transferts entre sections			-
042- Opérations d'ordre de transferts entre sect	7 308 340,66	8 615 458,00	1 307 117,34
043- Opérations d'ordre de transferts au sein de	-	16 410,89	16 410,89
Dépenses d'ordre de fonctionnement	9 890 107,44	9 814 571,24	- 75 536,20
TOTAL	267 852 248,66	269 387 719,08	1 535 470,42

D002

Total des dépenses de fonctionnement cumulées (TOTAL + Résultat)	267 852 248,66	269 387 719,08
--	----------------	----------------

RECETTES			
Chapitre	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2019 / BP 2020
73 - Fiscalité	127 587 960,00	129 021 179,00	- 256 609 139,00
CFE	65 451 601,00	66 126 853,00	675 252,00
Rôles Supplémentaires de CFE	530 000,00	500 000,00	- 30 000,00
TEOM	52 652 667,00	53 420 000,00	767 333,00
Rôles supplémentaires de TEOM	-	15 000,00	15 000,00
FPIC	1 591 600,00	1 591 600,00	-
FNGIR	7 362 092,00	7 367 726,00	5 634,00
autre	-	-	-
74 - Dotations et participations	132 521 839,36	134 046 963,27	1 525 123,91
DCRTP et allocations compensatrices de C	6 998 242,00	7 314 150,00	315 908,00
FCTVA fonctionnement	50 000,00	50 000,00	-
Subventions	3 751 309,36	4 878 191,27	1 126 881,91
FCCT	121 722 288,00	121 804 622,00	82 334,00
70 - Produits des services	6 094 420,00	3 298 361,29	- 2 796 058,71
75 - Autres produits (loyers...)	452 980,00	538 320,00	85 340,00
013 - Atténuations de charges	400 000,00	600 000,00	200 000,00
76 - Produits financiers	210 000,00	210 000,00	-
77 - Recettes exceptionnelles	38 500,00	221 076,63	182 576,63
Recettes réelles de fonctionnement	267 305 699,36	267 935 900,19	630 200,83
042- Opérations d'ordre de transferts entre sect	546 549,30	1 435 408,00	888 858,70
043- Opérations d'ordre de transferts au sein de la section	-	16 410,89	16 410,89
Recettes d'ordre de fonctionnement	546 549,30	1 451 818,89	905 269,59
TOTAL	267 852 248,66	269 387 719,08	1 535 470,42

R002- Excédent de fonctionnement reporté

Total des recettes de fonctionnement cumulées (TOTAL + Résultat)	267 852 248,66	269 387 719,08
--	----------------	----------------

Budget Principal - Balance d'investissement 2021

Chapitre	DEPENSES		
	BP 2020	BP 2021	Ecart BP2019 / BP 2019
20 - Immobilisations incorporelles	4 505 306,00	5 880 742,00	1 375 436,00
204 - Subventions d'équipement versées	6 248 837,00	5 189 982,22	- 1 058 854,78
21 - Immobilisations incorporelles	11 613 094,97	14 472 456,56	2 859 361,59
23- Immobilisations en cours	41 977 429,60	38 630 441,55	- 3 346 988,05
13 - Subventions d'investissement	500 000,00	-	500 000,00
Total des dépenses d'équipement	64 844 667,57	64 173 622,33	- 671 045,24
16 - Remboursement de la dette	7 042 800,00	7 189 800,00	147 000,00
26 - Participations et créances rattachées à des participations		450 000,00	450 000,00
27 - Autres immobilisations financières			-
020 - Dépenses imprévues			-
Total des dépenses financières	7 042 800,00	7 639 800,00	597 000,00
45 - Opérations pour compte de tiers			-
Total des dépenses réelles d'investissement	71 887 467,57	71 813 422,33	- 74 045,24
040 - opérations d'ordre de transfert entre sectio	546 549,30	1 435 408,00	888 858,70
041 - opérations patrimoniales		1 500 000,00	1 500 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	546 549,30	2 935 408,00	2 388 858,70
TOTAL	72 434 016,87	74 748 830,33	2 314 813,46

Restes à réaliser N-1

D001

Total des dépenses d'investissement cumulées (TOTAL + Résultat)	72 434 016,87	74 748 830,33
--	----------------------	----------------------

Chapitre	RECETTES		
	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2019 / BP 2020
20 - Immobilisations incorporelles			-
204 - Subventions d'équipement versées			-
21 - Immobilisations corporelles			-
23- Immobilisations en cours		459 108,64	292 450,72
13 - Subventions d'investissement reçues	15 865 576,45	26 360 512,87	10 494 936,42
10 - FCTVA	4 500 000,00	6 993 151,91	2 493 151,91
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé			-
16 - Emprunts et dette assimilées	45 160 862,23	27 663 696,56	17 497 165,67
165 - Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00	24 200,00	16 200,00
27 - Autres immobilisations financières	120 000,00	1 950 000,00	1 830 000,00
45 - Opérations pour compte de tiers			-
024 - Produits des cessions d'immobilisations			-
Total des recettes réelles d'investissement	65 654 438,68	63 450 669,98	- 2 203 768,70
040 - opérations d'ordre de transfert entre sectio	7 308 340,66	8 615 458,00	1 307 117,34
041 - opérations patrimoniales		1 500 000,00	1 500 000,00
021 - Virement	2 581 766,78	1 182 702,35	1 399 064,43
Total des recettes d'ordre d'investissement	9 890 107,44	11 298 160,35	1 408 052,91
TOTAL	75 544 546,12	74 748 830,33	- 795 715,79

Restes à réaliser N-1

R001

Total des recettes d'investissement cumulées (TOTAL + Résultat)	75 544 546,12	74 748 830,33
--	----------------------	----------------------

II. LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

A. Présentation d'ensemble

Le budget annexe d'assainissement est présenté pour la seconde année consécutive avec un équilibre réel sans affectation du résultat en interne. Le schéma directeur d'assainissement approuvé lors bureau de territoire du 17 octobre 2018 et lors du conseil de territoire du 2 juillet 2019 fixe la programmation pluriannuelle des investissements.

Est Ensemble présente ainsi un budget de reconduction.

Budget primitif 2021		Budget primitif 2020	
INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
<p>DEPENSES D'EQUIPEMENT 10,50 M€</p> <p>DEPENSES FINANCIERES 1,35 M€</p> <p>DEPENSES D'ORDRE 0,30 M€</p>	<p>DEPENSES D'EXPLOITATION 5,32 M€</p> <p>CHARGES FINANCIERES 0,20 M€</p> <p>CHARGES EXCEPTIONNELLES (BASSIN DE RETENTION) 3,11 M€</p> <p>AMORTISSEMENTS 2,58 M€</p> <p>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 0,73 M€</p> <p>RECETTES D'EXPLOITATION 11,65 M€</p> <p>RECETTES D'ORDRE 0,30 M€</p>	<p>DEPENSES D'EQUIPEMENT 11,83 M€</p> <p>DEPENSES FINANCIERES 1,57 M€</p> <p>DEPENSES D'ORDRE 0,19 M€</p> <p>AMORTISSEMENTS 2,38 M€</p> <p>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 0,98 M€</p> <p>EMPRUNT 6,51 M€</p> <p>FCTVA 1,35 M€</p>	<p>DEPENSES D'EXPLOITATION 4,72 M€</p> <p>CHARGES FINANCIERES 0,28 M€</p> <p>CHARGES EXCEPTIONNELLES (BASSIN DE RETENTION) 1,88 M€</p> <p>AMORTISSEMENTS 2,38 M€</p> <p>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2,56 M€</p> <p>RECETTES D'EXPLOITATION 11,63 M€</p> <p>RECETTES D'ORDRE 0,19 M€</p>

B. La section d'exploitation

1. Les recettes réelles

Les recettes réelles d'exploitation sur ce budget s'élèvent à **11,6 M€** pour 2021.

Leur niveau est en hausse (+0,2 % par rapport au budget primitif 2020).

Les recettes réelles sont notamment constituées de :

- la redevance d'assainissement collectif (9,70 M€),
- des redevances versées par les particuliers au titre des travaux de branchement effectués par Est Ensemble pour leur compte (0,6 M€),
- de la participation du budget principal à la gestion des eaux pluviales (0,48 M€),
- de la participation forfaitaire à l'assainissement collectif (0,3 M€)
- du remboursement, par le Budget Annexe de l'Eau Potable, de frais de personnels supportés par le Budget Annexe Assainissement (0,06 M€).

2. Les dépenses réelles

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à **8,6 M€**, contre 6,8 M€ en 2020.

Cette hausse s'explique notamment par la mise en place en 2021 d'une provision pour risques et charges (0,7 M€) et par l'augmentation des charges exceptionnelles, correspondant majoritairement à la participation à la réalisation du bassin de rétention de Fontaine des Hanots (avenant n° 2 de la convention avec le département de Seine-Saint-Denis). Cette subvention s'élève en effet à 2,95 M€ (contre 1,76 M€ en 2020), soit près de 35 % des dépenses d'exploitation.

C. L'investissement

1. Les recettes réelles

En investissement, les recettes réelles, hors restes à réaliser (RAR) et affectation du résultat, s'élèvent à **2,32 M€**, soit un niveau en diminution par rapport au BP 2020 (-0,49 M€).

En effet, l'inscription de recettes des subventions d'investissement en 2021 (0,98 M€ hors RAR) est inférieure au montant prévu en 2020 (1,52 M€) mais supérieure aux réalisations effectives de l'année passée (0,97 M€). Ces subventions sont versées par l'Agence de l'eau.

Enfin, les recettes du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) sont prévues à hauteur de 1,34M€.

L'investissement est présenté avec une proposition d'emprunt d'équilibre à hauteur de **6,51 M€** (contre 5,58 M€ en 2020).

2. Les dépenses réelles

En investissement, les dépenses réelles, (hors RAR), s'élèvent à **11,85 M€**, soit un niveau en baisse par rapport au montant de 2020 qui était à 13,25 M€.

Ces dépenses traduisent la poursuite des opérations engagées par l'établissement, notamment la poursuite des travaux de réhabilitation et d'extension du réseau pour un montant de 2,08 M€ achevant le programme lancé en 2019.

Ce budget présente également les crédits de paiement du programme de travaux lancé pour la période 2020-2025 pour un montant de 50,00 M€, étalés sur six ans (5,76 M€ en 2021) et intégrant les travaux liés à la mise en œuvre du schéma directeur et les travaux de voirie et les grosses réparations sur le réseau.

En 2020, le remboursement des travaux menés par les villes dans le cadre des opérations du premier Plan de renouvellement urbain (ou PRU1) s'élève à 1,10 M€. En outre, il est prévu 0,1 M€ pour les études et les travaux du second Plan de renouvellement urbain.

Le dévoiement des réseaux dans le cadre du prolongement du T1 mobilisera 0,17 M€ de crédits en 2021.

Enfin, 0,06 M€ sont budgétés en 2021 dans le cadre des travaux de modernisation des bassins et de mise en place de la télésurveillance, soit un niveau équivalent à celui de 2020.

Budget Assainissement - Balance de fonctionnement 2021

DEPENSES			
Chapitre	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021 / BP 2020
011 - Charges à caractère général	3 330 113,00	3 051 713,00	- 6 381 826,00
012 - Charges de personnel	1 389 203,66	1 431 584,00	- 2 820 787,66
65- Autres charges de gestion courante		140 000,00	- 140 000,00
66- Frais financiers	280 000,00	205 400,00	- 485 400,00
67- Charges exceptionnelles	1 877 632,01	3 108 626,94	- 4 986 258,95
68 - Dotations aux amortis. et aux prov.		700 000,00	- 700 000,00
Dépenses réelles de fonctionnement	6 876 948,67	8 637 323,94	- 15 514 272,61
023- Virement à la section d'investissement	2 563 540,44	733 469,02	- 3 297 009,46
040- Opérations d'ordre de transferts entre sections			-
042- Opérations d'ordre de transferts entre sectio	2 382 626,89	2 578 072,00	- 4 960 698,89
Dépenses d'ordre de fonctionnement	4 946 167,33	3 311 541,02	- 8 257 708,35
			-
TOTAL	11 823 116,00	11 948 864,96	- 23 771 980,96

D002

Total des dépenses de fonctionnement cumulées (TOTAL + Résultat)	11 823 116,00	11 948 864,96
--	---------------	---------------

RECETTES			
Chapitre	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021 / BP 2020
73 - Fiscalité			-
74 - Dotations et participations	134 316,00	476 000,00	341 684,00
70 - Produits des services	11 496 000,00	11 110 000,00	- 386 000,00
75 - Autres produits (loyers...)			-
013 - Atténuations de charges		59 094,96	59 094,96
76 - Produits financiers			-
77 - Recettes exceptionnelles			-
Recettes réelles de fonctionnement	11 630 316,00	11 645 094,96	14 778,96
042- Opérations d'ordre de transferts entre sectio	192 800,00	303 770,00	110 970,00
Recettes d'ordre de fonctionnement	192 800,00	303 770,00	110 970,00
TOTAL	11 823 116,00	11 948 864,96	125 748,96

R002- Excédent de fonctionnement reporté

Total des recettes de fonctionnement cumulées (TOTAL + Résultat)	11 823 116,00	11 948 864,96
--	---------------	---------------

Budget Assainissement - Balance d'investissement 2021

DEPENSES			
Chapitre	BP 2020	BP 2021	Ecart BP2020 / BP 2021
20 - Immobilisations incorporelles	343 387,00	140 000,00	- 203 387,00
204 - Subventions d'équipement versées			-
21 - Immobilisations incorporelles	11 341 455,00	10 364 024,99	- 977 430,01
23- Immobilisations en cours			-
13 - Subventions d'investissement		703,00	703,00
Total des dépenses d'équipement	11 684 842,00	10 504 727,99	- 1 180 114,01
16 - Remboursement de la dette	1 570 000,00	1 346 000,00	- 224 000,00
26 - Participations et créances rattachées à des participations			-
27 - Autres immobilisations financières			-
020 - Dépenses imprévues			-
Total des dépenses financières	1 570 000,00	1 346 000,00	- 224 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement	13 254 842,00	11 850 727,99	- 1 404 114,01
040 - opérations d'ordre de transfert entre sectio	192 800,00	303 770,00	110 970,00
041 - opérations patrimoniales			-
Total des dépenses d'ordre d'investissement	192 800,00	303 770,00	110 970,00
TOTAL	13 447 642,00	12 154 497,99	- 1 293 144,01

Restes à réaliser N-1

D001

Total des dépenses d'investissement cumulées (TOTAL + Résultat) 13 447 642,00 12 154 497,99

RECETTES			
Chapitre	BP 2020	BP 2021	Ecart BP2020 / BP 2021
20 - Immobilisations incorporelles			-
204 - Subventions d'équipement versées			-
21 - Immobilisations corporelles			-
23- Immobilisations en cours			-
13 - Subventions d'investissement reçues	1 516 028,00	982 813,68	- 533 214,32
10 - FCTVA	1 300 000,00	1 345 462,46	45 462,46
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé			-
16 - Emprunts et dette assimilées	5 576 070,53	6 514 680,83	938 610,30
165 - Dépôts et cautionnements reçus			-
27 - Autres immobilisations financières			-
45 - Opérations pour compte de tiers			-
024 - Produits des cessions d'immobilisations			-
Total des recettes réelles d'investissement	8 392 098,53	8 842 956,97	450 858,44
040 - opérations d'ordre de transfert entre sectio	2 382 626,89	2 578 072,00	195 445,11
041 - opérations patrimoniales			-
021 - Virement	2 563 540,44	733 469,02	- 1 830 071,42
Total des recettes d'ordre d'investissement	4 946 167,33	3 311 541,02	- 1 634 626,31
TOTAL	13 338 265,86	12 154 497,99	- 1 183 767,87

Restes à réaliser N-1

R001

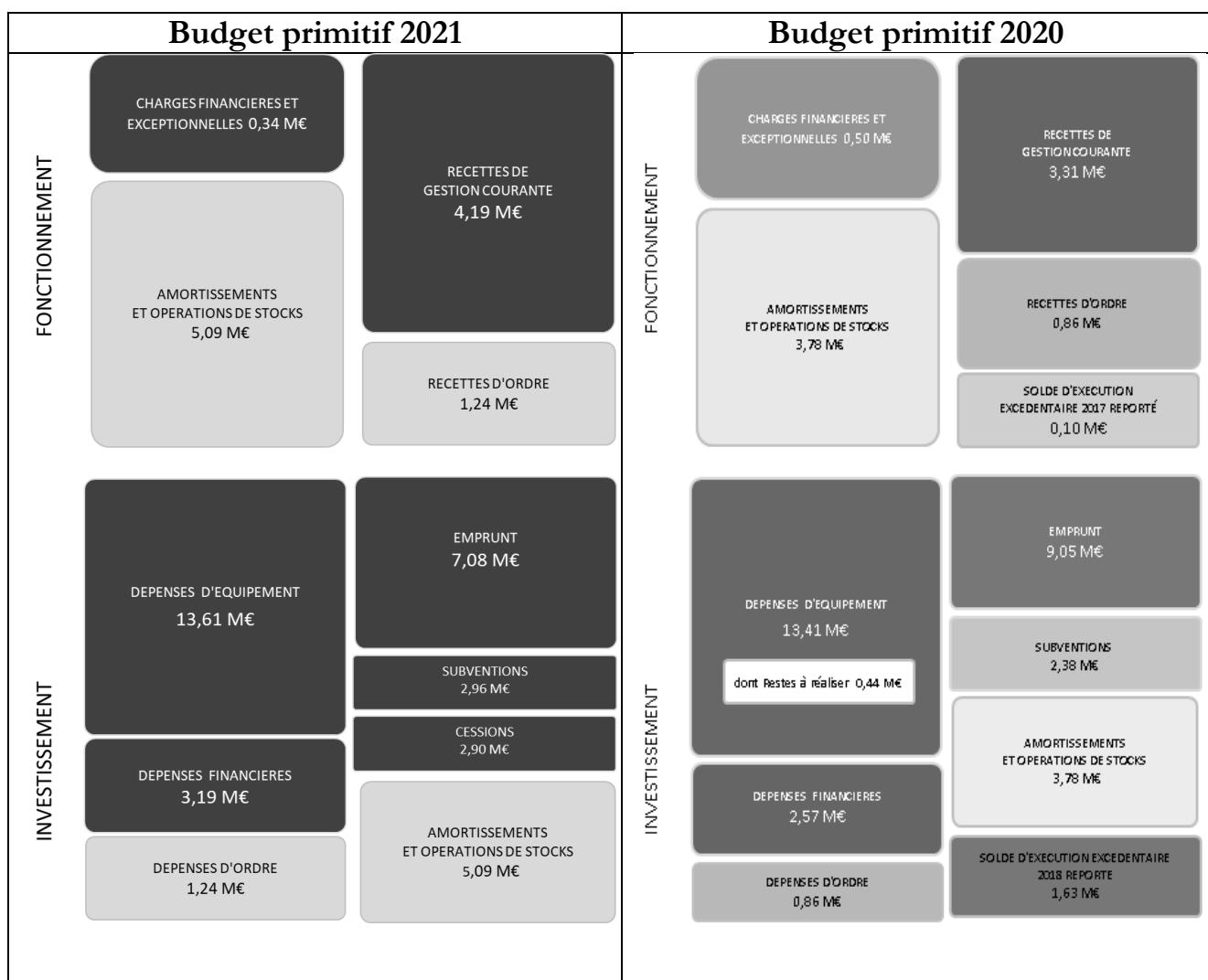
Total des recettes d'investissement cumulées (TOTAL + Résultat) 13 338 265,86 12 154 497,99

III. LE BUDGET ANNEXE PROJETS D'AMENAGEMENT

A. Présentation d'ensemble

Le budget annexe des projets d'aménagement intègre d'une part les écritures de la Z.A.C. du Centre-Ville des Lilas, et d'autre part l'ensemble des relations financières entretenues par Est-Ensemble avec les organismes partenaires qui portent les autres opérations d'aménagement urbain (opérations réelles en section d'investissement).

Le financement des opérations d'aménagement urbain (hors ZAC Centre-Ville des Lilas) est assuré depuis plusieurs années par l'emprunt. Il convient donc de prévoir le flux d'épargne depuis le budget principal, qui seul permet le remboursement de la dette et donc l'équilibre réel du budget.



B. Le fonctionnement

1. Les recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement de ce budget s'élèvent à **4,19 M€**, soit un niveau en légère hausse par rapport au BP 2020 (3,36 M€). En effet, la seule opération qui demeure en recette réelle est le flux d'épargne provenant du budget principal et permettant l'équilibre réel de ce budget (couverture de l'annuité de la dette et du solde des opérations d'ordre), qui ne dispose pas de ressources propres.

2. Les dépenses réelles

Les dépenses de la section de fonctionnement correspondent au remboursement des intérêts de la dette contractée (335 k€) et d'un versement aux communes membres estimé à 5k€.

C. L'investissement

1. Les recettes réelles

En investissement les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à **12,94 M€**, ce qui témoigne d'une diminution par rapport au BP 2020 (13,89 M€), en raison notamment de la diminution de l'emprunt d'équilibre.

Il passe en effet d'une inscription de 10,29 M€ en 2020 à 7,08 M€ en 2021.

2. Les dépenses réelles

Avec l'avancement des nombreux projets d'aménagement lancés sur le territoire, et la signature des traités de concession d'aménagement, l'essentiel des dépenses correspond au versement des participations dues aux aménageurs ainsi qu'au remboursement de certaines villes au titre du partage à parité du déficit.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 13,6 M€ au BP 2021 soit un niveau en légère baisse par rapport au BP 2020 (14,0 M€).

Budget Aménagement - Balance de fonctionnement 2021

DÉPENSES			
Chapitre	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2019 / BP 2020
011 - Charges à caractère général		5 000,00	5 000,00
66- Frais financiers	430 200,00	335 200,00	- 95 000,00
68 - Dotations aux amortis. et aux prov.			
Dépenses réelles de fonctionnement	430 200,00	340 200,00	- 90 000,00
042- Opérations d'ordre de transferts entre secto	3 821 335,00	5 093 659,00	1 272 324,00
Dépenses d'ordre de fonctionnement	3 821 335,00	5 093 659,00	1 272 324,00
TOTAL	4 251 535,00	5 433 859,00	1 182 324,00

RECETTES			
Chapitre	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2019 / BP 2020
74 - Dotations et participations	3 360 858,00	4 189 333,00	828 475,00
70 - Produits des services			-
77 - Recettes exceptionnelles			-
Recettes réelles de fonctionnement	3 360 858,00	4 189 333,00	828 475,00
042- Opérations d'ordre de transferts entre secto	890 677,00	1 244 526,00	353 849,00
Recettes d'ordre de fonctionnement	890 677,00	1 244 526,00	353 849,00
TOTAL	4 251 535,00	5 433 859,00	1 182 324,00

D002

R002- Excédent de fonctionnement reporté

Total des dépenses de fonctionnement cumulées (TOTAL + Résultat) 4 251 535,00 5 433 859,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées (TOTAL + Résultat) 4 251 535,00 5 433 859,00

Budget Aménagement - Balance d'investissement 2021

DÉPENSES			
Chapitre	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2019 / BP 2020
20 - Immobilisations incorporelles	1 116 900,00	2 000 358,00	883 458,00
204 - Subventions d'équipement versées	9 267 897,00	8 381 990,00	- 885 907,00
21 - Immobilisations incorporelles	3 588 940,00	3 223 030,00	- 365 910,00
13 - Subventions d'investissement			-
Total des dépenses d'équipement	13 973 737,00	13 605 378,00	- 368 359,00
16 - Remboursement de la dette	2 631 000,00	2 650 000,00	19 000,00
26 - Participations et créances rattachées à des participations			-
27 - Autres immobilisations financières		535 980,00	535 980,00
Total des dépenses financières	2 631 000,00	3 185 980,00	554 980,00
45 - Opérations pour compte de tiers			-
Total des dépenses réelles d'investissement	16 604 737,00	16 791 358,00	186 621,00
040 - opérations d'ordre de transfert entre sectio	890 677,00	1 244 526,00	353 849,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	890 677,00	1 244 526,00	353 849,00
TOTAL	17 495 414,00	18 035 884,00	540 470,00

RECETTES			
Chapitre	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2019 / BP 2020
20 - Immobilisations incorporelles			-
204 - Subventions d'équipement versées			-
21 - Immobilisations corporelles			-
13 - Subventions d'investissement reçues	3 606 867,00	2 964 006,00	- 642 861,00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé			-
16 - Emprunts et dette assimilées	10 285 610,00	7 078 219,00	- 3 207 391,00
165 - Dépôts et cautionnements reçus			-
27 - Autres immobilisations financières			-
45 - Opérations pour compte de tiers			-
024 - Produits des cessions d'immobilisations		2 900 000,00	2 900 000,00
Total des recettes réelles d'investissement	13 892 477,00	12 942 225,00	- 950 252,00
040 - opérations d'ordre de transfert entre sectio	3 821 335,00	5 093 659,00	1 272 324,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	3 821 335,00	5 093 659,00	1 272 324,00
TOTAL	17 713 812,00	18 035 884,00	322 072,00

Restes à réaliser N-1

Restes à réaliser N-1

D001

R001

Total des dépenses d'investissement cumulées (TOTAL + Résultat) 17 495 414,00 18 035 884,00

Total des recettes d'investissement cumulées (TOTAL + Résultat) 17 713 812,00 18 035 884,00

IV. LE BUDGET ANNEXE D'EAU POTABLE

A. Présentation d'ensemble

Le budget annexe d'eau potable est le quatrième budget annexe de l'établissement. Sa création a ainsi été décidée en décembre 2020. L'année 2021 marquera ainsi le premier exercice de ce budget qui servira, selon les orientations décidées en cours d'année 2021, de support financier au mode de gestion de la politique eau potable, jusqu'ici déléguée par Est Ensemble au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France.

B. L'exploitation

1. Les recettes réelles

Les recettes réelles d'exploitation de ce budget s'élèvent à **6,18 M€**, il s'agit d'une partie de la redevance d'eau potable revenant à l'autorité organisatrice et perçue jusqu'en 2020 par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France.

2. Les dépenses réelles

Les dépenses d'exploitation (pour un montant équivalent) correspondent à des achats d'eau auprès du SEDIF et à des prestations. Elles intègrent également des coûts réguliers de fonctionnement du service, à l'origine de remboursement de frais engagés par le budget principal et le budget annexe d'assainissement.

Ce budget présente ainsi essentiellement des charges de gestion courante.

Des dépenses imprévues sont également budgétées au titre du Budget 2021.

C. L'investissement

Au titre du Budget Primitif 2021, aucune opération d'investissement n'est budgétée.

V - LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

A. Principes de gestion en Autorisation de programme

Une Autorisation d'engagement (AE) en fonctionnement, ou autorisation de programme (AP) en investissement, représente l'autorisation d'engager une dépense pluriannuelle sans limitation de durée jusqu'à son mandatement, sa révision ou son annulation. Elle se répartit en crédits de paiement (CP), limites supérieures des dépenses pouvant être mandatées au cours d'un exercice budgétaire. L'équilibre budgétaire des sections s'apprécie donc en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Le recours aux AP et AE optimise la gestion de projets pluriannuels puisqu'elle distingue la capacité à prendre des engagements sur un exercice de celle à mandater des crédits, limitée aux besoins effectivement constatés. Cet avantage explique leur emploi progressif par Est Ensemble, tout d'abord, pour piloter la réalisation budgétaire des opérations d'envergure transférées par les villes membres à la création de la Communauté d'agglomération (grands équipements, projets d'aménagement concerté) puis, de plus en plus, pour porter les projets développés en commun sur le territoire en matière d'habitat, d'assainissement, d'extension de la fibre optique, d'équipements nouveaux ou encore de valorisation des déchets.

La gestion en AP/CP constitue par ailleurs un outil d'aide à la décision et de communication autour du projet politique pour le territoire. Elle autorise une approche consolidée par politique publique, traduisant en partie le programme pluriannuel des investissements attendus pour des projets donnés et permet d'évaluer la soutenabilité budgétaire des projets dans la durée.

La situation des AP et de leurs CP est votée simultanément par une délibération distincte de celle du vote du budget. Elle peut être révisée lors de l'adoption du budget primitif ou lors des décisions modificatives. Les délibérations relatives aux AP/CP ont plusieurs objectifs. Elles visent d'une part à ouvrir de nouvelles AP et à clôturer des programmes devenus caducs ou terminés, et d'autre part à ajuster le montant global des autorisations de programme et les crédits de paiement afférents selon l'évolution des opérations en cours.

B. Ajustements des AP au budget primitif 2021

1. Budget principal : Des ajustements d'AP liés aux besoins des services, préalables à une révision globale de la programmation pluriannuelle des investissements de l'établissement.

A l'occasion du vote du budget primitif 2021, il n'y a pas de création d'opérations d'équipement gérées en AP/CP.

La préparation du budget primitif 2021 lors du dernier trimestre de l'année 2020 et de ce premier trimestre 2021 a permis aux services d'affiner les prévisions budgétaires sur AP. Des ajustements ont ainsi lieu lors du vote du budget primitif.

Toutefois, une nouvelle programmation pluriannuelle d'investissement devrait être adoptée au cours de l'année 2021 afin de la réviser au regard des orientations de la nouvelle l'assemblée délibérante ainsi que de la capacité financière de l'établissement.

Aussi, les autorisations de programme et d'engagement présentées à l'occasion du Budget Primitif 2021 traduisent ainsi la poursuite de politiques publiques déjà engagées. Les délibérations présentées en conseil visent donc à réactualiser les montants des crédits de paiements 2021 en lien avec les besoins opérationnels reflétant les états d'avancement des opérations.

Budget principal - Autorisations d'engagement (fonctionnement)

- Pour le volet dépenses :

Politique		Situation actuelle				Proposition nouvelle		
		AP	CP < 2021	CP 2021	CP 2022 et <	AP	CP 2021	CP 2022 et <
AMEN. ET REN. URBAIN	RENOUVELLEMENT URBAIN TERRITORIAL	1 860 962 €	836 960 €	1 024 002 €	- €	1 000 008 €	136 555 €	26 493 €
	FLUX FINANCIERS ANRU+ (VOLET FONCTIONNEMENT)	- €	- €	- €	- €	158 500 €	158 500 €	- €
DIVERS	MAGAZINE COMMUNAUTAIRE 2017-2021	644 537 €	422 579 €	150 000 €	71 958 €	644 537 €	- €	221 958 €
HABITAT	SECOND PLAN DE SAUVEGARDE LA BRUYERE BONDY	844 260 €	843 500 €	760 €	- €	991 520 €	148 020 €	- €
	OPAH-CD MONTREUIL BAGNOLET	710 320 €	662 970 €	47 350 €	- €	740 170 €	77 200 €	- €
	OPAH PRE SAINT-GERVAIS	349 104 €	336 104 €	- €	13 000 €	336 104 €	- €	- €
	POPAC POST-OPAH Bobigny et Pré-Saint-Gervais	389 600 €	361 584 €	28 016 €	- €	403 584 €	42 000 €	- €
	PLAN DE SAUVEGARDE LA NOUE BAGNOLET	719 000 €	274 951 €	150 283 €	293 766 €	719 000 €	162 500 €	281 549 €
	POPAC NOISY-LE-SEC ROMAINVILLE	277 288 €	167 014 €	75 500 €	34 774 €	277 288 €	86 813 €	23 461 €
	POPAC PAUL ELUARD BOBIGNY	215 319 €	194 021 €	21 298 €	- €	233 572 €	39 551 €	- €
	ETUDES HABITAT PRIVE	61 760 €	35 760 €	26 000 €	- €	47 760 €	12 000 €	- €
	DISPOSITIF INTERCOMMUNAL D'HEBERHEMENT SOL	40 000 €	38 855 €	1 145 €	- €	38 855 €	- €	- €
	PNRQAD COUTURES BAGNOLET	16 516 €	10 516 €	3 000 €	3 000 €	13 516 €	- €	3 000 €

- Pour le volet recettes :

Politique		Situation actuelle				Proposition nouvelle		
		AP	CP < 2021	CP 2021	CP 2022 et <	AP	CP 2021	CP 2022 et <
HABITAT	SECOND PLAN DE SAUVEGARDE LA BRUYERE BONDY	617 807 €	617 807 €	- €	- €	798 540 €	180 733 €	- €
	OPAH-CD MONTREUIL BAGNOLET	408 794 €	404 685 €	4 109 €	- €	532 948 €	128 263 €	- €
	POPAC POST-OPAH Bobigny et Pré-Saint-Gervais	100 000 €	100 000 €	- €	- €	186 897 €	86 897 €	- €
	PLAN DE SAUVEGARDE LA NOUE BAGNOLET	857 086 €	116 399 €	99 317 €	641 371 €	857 086 €	168 250 €	572 438 €
	POPAC NOISY-LE-SEC ROMAINVILLE	157 972 €	81 080 €	66 354 €	10 538 €	188 556 €	96 938 €	10 538 €
	POPAC PAUL ELUARD BOBIGNY	255 000 €	102 035 €	152 965 €	- €	204 652 €	102 617 €	- €
REN. URB	RENOUVELLEMENT URBAIN TERRITORIAL	351 838 €	346 662 €	5 176 €	- €	473 002 €	126 340 €	- €
	FLUX FINANCIERS ANRU+ (VOLET FONCTIONNEMENT)	- €	- €	- €	- €	213 400 €	213 400 €	- €

Budget principal - Autorisations de programme (investissement)

Les Autorisations de Programme (AP) du budget principal sont réactualisées à **343,10 M€** (contre 343,07 M€ précédemment). Les crédits de paiement pour 2021 atteignent ainsi **57,74 M€** contre **81,07 M€** estimés préalablement.

- Pour le volet dépenses :

Politique	Opération	Situation actuelle				Proposition nouvelle		
		AP	CP < 2021	CP 2021	CP 2022 et <	AP	CP 2021	CP 2022 et <
SPORT	PLANS LOCAUX D'URBANISME - VOLET VILLES	915 995 €	828 785 €	87 210 €	- €	858 785 €	30 000 €	- €
	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	1 300 000 €	747 305 €	200 000 €	352 695 €	1 400 000 €	300 000 €	352 695 €
	REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL	120 000 €	5 000 €	70 000 €	45 000 €	120 000 €	80 000 €	35 000 €
	PRU2 LA NOUE MALASSIS - BAGNOLET MONTREUIL	1 256 592 €	1 071 837 €	184 755 €	- €	1 631 293 €	559 456 €	- €
	PRU2 L'ABREUVOIR - BOBIGNY	2 390 650 €	426 103 €	1 964 548 €	- €	729 400 €	303 213 €	85 €
	PRU2 CENTRE VILLE - BOBIGNY	1 104 859 €	358 080 €	746 779 €	- €	591 080 €	233 000 €	- €
	PRU2 QUARTIERS NORD - BONDY	1 548 905 €	743 246 €	805 659 €	- €	924 246 €	181 000 €	- €
	PRU2 BLANQUI - BONDY	550 000 €	- €	550 000 €	- €	30 000 €	30 000 €	- €
	PRU2 SABLIERE - BONDY	829 753 €	22 500 €	657 891 €	149 362 €	211 500 €	40 000 €	149 000 €
	PRU2 LE MORILLON - MONTREUIL	216 829 €	173 326 €	43 503 €	- €	258 326 €	85 000 €	- €
	PRU2 LONDEAU - NOisy-le-SEC	330 000 €	237 754 €	92 246 €	- €	345 754 €	108 000 €	- €
	PRU2 BETHISY CENTRE VILLE - NOisy-le-SEC	265 305 €	144 674 €	120 631 €	- €	244 674 €	100 000 €	- €
	PRU2 QUATRE CHEMINS PANTIN	300 000 €	43 889 €	169 296 €	86 815 €	300 000 €	208 624 €	47 487 €
	PRU2 7 ARPENTS PANTIN / PRE SAINT-GERVAIS	130 000 €	- €	130 000 €	- €	151 000 €	151 000 €	- €
	PRU2 GAGARINE ROMAINVILLE	6 612 830 €	374 710 €	6 238 120 €	- €	4 794 141 €	4 419 431 €	- €
	REMBOURSEMENT DES TRAVAUX DU PRU1 - EAU POTABLE	1 187 472 €	- €	1 057 472 €	130 000 €	1 187 472 €	- €	1 187 472 €
	FLUX FINANCIERS ANRU + (INVESTISSEMENT)	- €	- €	- €	- €	251 261 €	251 261 €	- €
	RENOUVELLEMENT TERRITORIAL (INVESTISSEMENT)	- €	- €	- €	- €	319 700 €	319 700 €	- €
HABITAT	OPHA RU MONTREUIL (PNRQAD)	718 750 €	405 023 €	60 000 €	253 727 €	718 750 €	60 000 €	253 727 €
	OPAH-CD MONTREUIL BAGNOLET	333 612 €	63 273 €	130 000 €	140 339 €	273 000 €	70 000 €	139 727 €
	OPAH PRE SAINT-GERVAIS	527 911 €	117 175 €	225 921 €	184 815 €	479 598 €	172 809 €	189 614 €
	OPAH-CD BOBIGNY	432 643 €	245 175 €	135 584 €	51 884 €	432 643 €	135 584 €	51 884 €
	RHI PANTIN 54 RUE DU PRE SAINT-GERVAIS	1 225 141 €	1 193 116 €	32 025 €	- €	1 221 337 €	28 221 €	- €
	OPAH-CD ROMAINVILLE	347 313 €	180 967 €	104 000 €	62 346 €	230 967 €	50 000 €	- €
	DISPOSITIF INTERCO DE LUTTE CTRE L'HABITAT INDIGNE	11 302 909 €	6 169 659 €	1 686 630 €	3 446 620 €	11 302 909 €	1 000 000 €	4 133 250 €
	OPAH RU BAGNOLET (PNRQAD)	384 555 €	109 791 €	110 000 €	164 765 €	384 555 €	50 000 €	224 765 €
	TCA QUATRE CHEMINS	16 225 850 €	3 089 130 €	3 334 180 €	9 802 540 €	13 175 850 €	284 180 €	9 802 540 €
	OPERATION AMENAGEMENT 7 ARPENTS	19 750 000 €	90 000 €	2 136 648 €	17 523 352 €	18 750 000 €	1 136 648 €	17 523 352 €
	FAAHP 4 CHEMINS	984 052 €	24 052 €	40 000 €	920 000 €	984 052 €	40 000 €	920 000 €
	FAAHP 7 Arpents	- €	- €	- €	- €	25 000 €	25 000 €	- €
	SECOND PLAN DE SAUVEGARDE LA BRUYERE BONDY	353 267 €	89 717 €	60 000 €	203 550 €	350 000 €	73 500 €	186 783 €
	POPAC PAUL ELUARD BOBIGNY	57 065 €	16 855 €	30 000 €	10 210 €	37 000 €	10 000 €	10 145 €
	ETUDES PREOPERATIONNELLES HABITAT INDIGNE	1 119 048 €	909 088 €	209 960 €	- €	1 129 798 €	220 710 €	- €
	PLAN DE SAUVEGARDE LA NOUE BAGNOLET	1 031 025 €	628 551 €	51 650 €	350 824 €	939 400 €	25 000 €	285 849 €
	PNRQAD COUTURES BAGNOLET	6 684 016 €	5 684 016 €	1 000 000 €	- €	6 684 016 €	1 000 000 €	- €
CULTURE	AP EQUIPEMENTS CINEMATOGRAPHIQUES	14 679 764 €	14 607 595 €	72 169 €	- €	14 607 595 €	- €	- €
	AP EQUIP. D'ENSEIGNEMENT MUSIQUE, ARTS PLASTIQUES	17 728 110 €	17 094 128 €	633 982 €	- €	17 094 128 €	- €	- €
	NOUVEAU CONSERVATOIRE DE NOisy	12 108 949 €	11 567 269 €	541 680 €	- €	11 567 269 €	- €	- €
	NOUVEAU CRD DE ROMAINVILLE	5 619 161 €	5 526 859 €	92 302 €	- €	5 526 859 €	- €	- €
	RENOVATION DU CONSERVATOIRE DE MONTREUIL	3 100 000 €	741 906 €	2 200 000 €	158 094 €	1 260 000 €	360 000 €	158 094 €
	BIBLIOTHEQUE DES COURTIERIES A PANTIN	4 800 000 €	4 531 761 €	135 382 €	132 857 €	7 046 859 €	2 382 241 €	132 857 €
	RESTRUCTURATION ECOLE DE MUSIQUE PRE ST GERVAIS	7 500 000 €	4 286 914 €	3 213 086 €	- €	8 890 000 €	4 603 086 €	- €
	BIBLIOTHEQUE DENIS DIDEROT BONDY	5 539 789 €	1 233 393 €	400 000 €	3 906 396 €	4 360 000 €	80 000 €	3 046 607 €
	PROGRAMME ACQUISITION INSTRUMENTS	1 360 000 €	1 162 794 €	197 206 €	- €	1 428 098 €	265 304 €	- €
	RENOVATION CENTRE CULTUREL ANGLEMONT	80 000 €	- €	80 000 €	- €	- €	- €	- €
	RENOVATION BIBLIOTHEQUE DESNOS	3 700 000 €	3 094 886 €	605 114 €	-	3 850 000 €	755 114 €	- €
	RENOVATION BIBLIOTHEQUE ELSA TRIOLET PANTIN	2 025 000 €	632 631 €	60 000 €	1 332 369 €	2 025 000 €	200 000 €	1 192 369 €
	VEFA CINEMA BOBIGNY	20 347 000 €	3 034 913 €	3 950 000 €	13 362 087 €	21 400 000 €	1 550 000 €	16 815 087 €
DECHETS	AMENAGEMENT DECHETERIE DE MONTREUIL	5 366 604 €	202 610 €	1 500 000 €	3 663 994 €	4 850 000 €	250 000 €	4 397 390 €
	EXTENSION DU RESEAU DE COLLECTE PNEUMATIQUE	6 246 000 €	3 185 150 €	1 209 850 €	1 851 000 €	5 246 000 €	632 000 €	1 428 850 €
	PROGRAMME PLURIANNUEL D'IMPLANTATION DE PAVE	5 000 000 €	2 566 548 €	750 000 €	1 683 452 €	4 200 000 €	800 000 €	833 452 €
DIVERS	CREATION D'UN RESEAU TELECOM TRES HAUT DEBIT	2 551 638 €	1 998 962 €	552 676 €	- €	2 551 638 €	250 000 €	302 676 €
	SITE INTERNET ESTENSENSEMBLE.FR	126 211 €	55 951 €	70 260 €	- €	138 951 €	83 000 €	- €
	SIGNEALETIQUE DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES	325 000 €	297 325 €	27 675 €	- €	327 325 €	30 000 €	- €
ECONOMIE	PROJET PEPINIERE/HOTEL D'ENTREPRISES BONDY	5 920 000 €	1 736 753 €	225 000 €	3 958 247 €	5 920 000 €	250 000 €	3 933 247 €
	FONDS ECONOMIE QUARTIERS	2 600 000 €	428 000 €	500 000 €	1 672 000 €	2 600 000 €	350 000 €	1 822 000 €
ENVIRONNEMENT	AP ESPACES VERTS FUTURE TRAME ECOLOGIQUE CAEE	3 815 183 €	2 096 498 €	64 074 €	1 654 611 €	3 795 000 €	42 886 €	1 655 616 €
	PARC DES BEAUMONTS	1 216 998 €	136 698 €	250 000 €	830 300 €	1 200 000 €	336 432 €	726 870 €
	BOIS DE BONDY	645 000 €	132 091 €	115 000 €	397 909 €	575 000 €	45 000 €	397 909 €
SPORT	RECONSTRUCTION PISCINE LES MALASSIS - BAGNOLET	15 740 000 €	- €	120 000 €	15 620 000 €	17 180 000 €	1 560 000 €	15 620 000 €
	PISCINE LECLERC & BACQUET - CRD PANTIN	43 119 687 €	19 259 816 €	23 859 871 €	- €	50 420 000 €	21 160 000 €	10 000 184 €
	CONSTRUCTION PISCINE INTERCO. BONDY / NOisy-le-SEC	45 600 000 €	1 201 290 €	9 535 000 €	34 863 710 €	45 600 000 €	30 000 €	44 368 710 €
	PLAN PURIANNUEL PISCINES	13 164 527 €	9 195 082 €	3 969 445 €	- €	14 295 082 €	5 100 000 €	- €
	CENTRE NAUTIQUE JACQUES BREL	11 478 000 €	7 508 555 €	3 969 445 €	- €	12 568 555 €	5 060 000 €	- €
	STADE NAUTIQUE MAURICE THOREZ	1 686 527 €	1 686 527 €	- €	- €	1 726 527 €	40 000 €	- €
Total des demandes en dépenses		343 071 372 €	143 222 574 €	81 067 743 €	118 965 869 €	343 098 844 €	57 740 592 €	142 325 292 €

- Pour le volet recettes :

Politique		Situation actuelle				Proposition nouvelle		
		AP	CP < 2021	CP 2021	CP 2022 et <	AP	CP 2021	CP 2022 et <
AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN	PRU2 LA NOUE MALASSIS - BAGNOLET MONTREU	508 731 €	444 633 €	64 099 €	- €	501 070 €	56 438 €	- €
	PRU2 L'ABREUVOIR - BOBIGNY	172 735 €	172 735 €	- €	- €	177 535 €	4 800 €	- €
	PRU2 CENTRE VILLE - BOBIGNY	143 975 €	131 425 €	12 550 €	- €	131 425 €	- €	- €
	PRU2 QUARTIERS NORD - BONDY	281 076 €	276 731 €	4 344 €	- €	371 731 €	95 000 €	- €
	PRU2 LE MORILLON - MONTREUIL	119 793 €	112 006 €	7 787 €	- €	112 006 €	- €	- €
	PRU2 QUATRE CHEMINS PANTIN	- €	- €	- €	- €	10 800 €	10 800 €	- €
HABITAT	PRU2 GAGARINE ROMAINVILLE	5 417 000 €	124 500 €	5 292 500 €	- €	3 950 931 €	3 826 431 €	- €
	FLUX FINANCIERS ANRU + (INVESTISSEMENT)	- €	- €	- €	- €	251 261 €	251 261 €	- €
	RENOUVELLEMENT TERRITORIAL (INVESTISSEME	- €	- €	- €	- €	82 733 €	82 733 €	- €
	RH DU PRE SAINT-GERVAIS	529 849 €	529 849 €	- €	- €	686 668 €	156 819 €	- €
	DISPOSITIF INTERCO DE LUTTE CTRE L'HABITAT I	5 364 821 €	2 824 074 €	942 299 €	1 598 448 €	5 364 821 €	500 000 €	2 040 747 €
	TCA QUATRE CHEMINS	8 995 728 €	1 524 350 €	1 642 090 €	5 829 288 €	1 775 816 €	251 466 €	- €
CULTURE	OPERATION AMENAGEMENT 7 ARPENTS	- €	- €	- €	- €	1 178 000 €	1 178 000 €	- €
	ETUDES PREOPERATIONNELLES HABITAT INDIGN	450 637 €	450 637 €	- €	- €	557 002 €	106 365 €	- €
	PNRQAD COUTURES BAGNOLET	2 816 424 €	2 119 510 €	348 457 €	348 457 €	2 816 424 €	348 457 €	348 457 €
	AP EQUIP. D'ENSEIGNEMENT MUSIQUE, ARTS PL	2 225 377 €	2 225 377 €	- €	- €	2 935 808 €	710 432 €	- €
	BIBLIOTHEQUE DES COURTIILLIERES A PANTIN	2 650 322 €	2 650 322 €	- €	- €	4 208 178 €	1 557 856 €	- €
	RESTRUCTURATION ECOLE DE MUSIQUE PRE ST	3 041 500 €	1 064 525 €	912 450 €	1 064 525 €	2 933 425 €	1 868 900 €	- €
ECONOMI ENIRON EMENT	BIBLIOTHEQUE DENIS DIDEROT BONDY	2 422 468 €	750 448 €	300 000 €	1 372 020 €	2 325 313 €	574 865 €	1 000 000 €
	RENOVATION BIBLIOTHEQUE DESNOS	- €	- €	- €	- €	270 000 €	270 000 €	- €
	PROJET PEPINIERE/HOTEL D'ENTREPRISES BONDY	2 000 000 €	500 000 €	500 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	- €	500 000 €
	ESPACES VERTS FUTURE TRAME ECOLOGIQUE	1 404 561 €	1 323 022 €	- €	81 539 €	1 846 219 €	523 197 €	- €
	ACTIONS ENVIRONNEMENTALES	- €	- €	- €	- €	56 172 €	56 172 €	- €
	PISCINE LECLERC & BACQUET - CRD PANTIN	20 978 529 €	1 536 326 €	4 283 559 €	15 158 644 €	29 579 202 €	12 884 231 €	15 158 644 €
SPORT	PLAN PURIANNUEL PISCINES	3 012 926 €	1 673 649 €	818 597 €	520 680 €	2 924 438 €	730 109 €	520 680 €
	CENTRE NAUTIQUE JACQUES BREL	2 592 926 €	1 283 649 €	788 597 €	520 680 €	2 534 438 €	730 109 €	520 680 €
	STADE NAUTIQUE MAURICE THOREZ	420 000 €	390 000 €	30 000 €	- €	390 000 €	- €	- €

2. Evolution du budget assainissement

Les Autorisations de Programme (AP) du budget annexe d'assainissement sont réactualisées à **72,24 M€** (contre 70,03 M€ précédemment). Les crédits de paiement pour 2021 atteignent ainsi **9,28 M€** contre **8,65 M€** estimés préalablement.

Budget annexe d'assainissement - Autorisations de programme (investissement)

- Pour le volet dépenses :

ASSAINISSEMENT		Situation actuelle				Proposition nouvelle		
		AP	CP < 2021	CP 2021	CP 2021 >	AP	CP 2021	CP 2021 >
ASSAINISSEMENT	AP TRAVAUX DE RESEAUX LIES AU PROLONGEMENT DU T1	3 455 720 €	3 335 720 €	120 000 €	- €	4 508 615 €	172 895 €	1 000 000 €
	REMBOURSEMENT DES TRAVAUX DU PRU1-ASSAINISSEMENT	3 000 000 €	1 284 659 €	1 000 000 €	715 341 €	4 100 000 €	1 100 000 €	1 715 341 €
	ETUDES ET TRAVAUX PRU 2	882 235 €	199 835 €	270 000 €	412 400 €	882 235 €	100 000 €	582 400 €
	TVX DE REHABILITATION ET EXTENSION DE RESEAU 2019	11 800 000 €	9 716 870 €	2 083 130 €	- €	11 800 000 €	2 083 130 €	- €
	TRAVAUX DE MODERNISATION DES BASSINS ET TELESURVEI	892 000 €	60 000 €	416 000 €	416 000 €	952 000 €	60 000 €	832 000 €
	REHABILITATION ET EXTENSION DE RESEAU 2020-2025	50 000 000 €	2 161 820 €	4 760 000 €	43 078 180 €	50 000 000 €	5 760 000 €	42 078 180 €
Total des demandes en dépenses		70 029 955 €	16 758 904 €	8 649 130 €	44 621 921 €	72 242 850 €	9 276 025 €	46 207 921 €

- Pour le volet recettes :

ASSAINISSEMENT		Situation actuelle				Proposition nouvelle		
		AP	CP < 2021	CP 2021	CP 2021 >	AP	CP 2021	CP 2021 >
ASSAINISSEMENT	AP TRAVAUX DE RESEAUX LIES AU PROLONGEMENT DU T1	843 133 €	843 133 €	- €	- €	923 467 €	40 167 €	40 167 €
	TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE RESEAU	1 059 592 €	1 041 312 €	18 280 €	- €	1 143 222 €	101 911 €	- €
	TVX DE REHABILITATION ET EXTENSION DE RESEAU 2018	1 467 000 €	1 037 283 €	429 717 €	- €	1 159 805 €	122 522 €	- €
	ETUDES ET TRAVAUX PRU 2	214 176 €	107 088 €	107 088 €	- €	214 176 €	32 492 €	74 596 €
	TVX DE REHABILITATION ET EXTENSION DE RESEAU 2019	1 740 600 €	686 595 €	474 727 €	579 278 €	1 611 423 €	245 722 €	679 106 €
	REHABILITATION ET EXTENSION DE RESEAU 2020-2025	7 000 000 €	- €	440 000 €	6 560 000 €	7 000 000 €	440 000 €	6 560 000 €
Total des demandes en dépenses		12 324 501 €	3 715 411 €	1 469 812 €	7 139 278 €	12 052 093 €	982 814 €	7 353 869 €

3. Evolution du budget annexe des projets d'aménagement

Concernant le budget annexe des projets d'aménagement, les crédits de paiement inscrits sur 2021, en dépenses, sont réactualisés de 14,86 M€ à **13,40 M€**. En recettes, ils passent de 6,81 M€ à **5,86 M€**.

Budget annexe des projets d'aménagement - Autorisations de programme (investissement)

- Pour le volet dépenses :

		Situation actuelle				Proposition nouvelle		
		AP	CP < 2021	CP 2021	CP > 2021	AP	CP 2021	CP > 2021
AMENAGEMENT	AP ZAC ECOCITE BOBIGNY	27 052 791 €	15 700 000 €	2 300 000 €	9 052 791 €	27 052 791 €	2 000 000 €	9 352 791 €
	AP ZAC BOISSIERE ACACIA MONTREUIL	12 435 860 €	6 571 524 €	3 295 831 €	2 568 505 €	12 435 860 €	3 223 030 €	2 641 306 €
	AP ZAC FRATERNITE MONTREUIL	27 390 179 €	17 530 000 €	2 450 000 €	7 410 179 €	27 390 179 €	2 500 000 €	7 360 179 €
	AP ZAC PORT DE PANTIN	8 145 027 €	6 850 000 €	425 000 €	870 027 €	8 145 027 €	- €	1 295 027 €
	AP ZAC PLAINE DE L'OURCQ NOISY LE SEC	16 768 000 €	2 500 000 €	1 800 000 €	12 468 000 €	16 768 000 €	1 800 000 €	12 468 000 €
	AP ZAC CENTRE VILLE LES LILAS	4 978 986 €	4 978 986 €	- €	- €	5 100 000 €	74 233 €	46 781 €
	AP ZAC RIVES DE L'OURCQ - BONDY	18 545 000 €	3 529 000 €	1 400 000 €	13 616 000 €	18 545 000 €	1 000 000 €	14 016 000 €
	ECOQUARTIER GARE DE PANTIN 4 CHEMINS	20 923 576 €	881 706 €	1 500 000 €	18 541 870 €	20 288 295 €	100 000 €	19 306 589 €
	ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET FINANCIER	505 928 €	405 928 €	50 000 €	50 000 €	505 928 €	80 000 €	20 000 €
	AP ZAC BENOIT HURE - BAGNOLET	1 358 543 €	1 048 786 €	309 757 €	- €	1 358 543 €	309 757 €	- €
	AP TERRITOIRE PLAINE DE L'OURCQ	1 781 235 €	839 522 €	456 000 €	485 713 €	1 790 000 €	728 576 €	221 902 €
	PARC DES HAUTEURS	817 363 €	312 865 €	404 498 €	100 000 €	1 000 001 €	639 782 €	47 354 €
	FAUBOURGS	300 000 €	50 000 €	100 000 €	150 000 €	445 000 €	245 000 €	150 000 €
	OPERATION TZEN 3	775 000 €	174 500 €	370 000 €	230 500 €	872 500 €	698 000 €	- €
	Total des demandes en dépenses	141 777 488 €	61 372 817 €	14 861 086 €	65 543 585 €	141 697 123 €	13 398 378 €	66 925 928 €

- Pour le volet recettes :

		Situation actuelle				Proposition nouvelle		
		AP	CP < 2021	CP 2021	CP > 2021	AP	CP 2021	CP > 2021
AMENAGEMENT	AP ZAC ECOCITE BOBIGNY	5 662 796 €	2 856 966 €	282 966 €	2 522 864 €	5 662 796 €	252 966 €	2 552 864 €
	AP ZAC BOISSIERE ACACIA MONTREUIL	15 826 721 €	3 390 861 €	2 761 116 €	9 674 744 €	15 826 721 €	2 900 000 €	9 535 860 €
	AP ZAC FRATERNITE MONTREUIL	11 970 836 €	6 995 402 €	1 565 836 €	3 409 598 €	12 142 354 €	1 287 910 €	3 859 042 €
	AP ZAC PLAINE DE L'OURCQ NOISY LE SEC	9 221 515 €	1 987 515 €	733 522 €	6 500 478 €	9 221 515 €	585 086 €	6 648 914 €
	AP ZAC RIVES DE L'OURCQ - BONDY	8 940 686 €	1 589 261 €	816 855 €	6 534 570 €	8 940 686 €	835 594 €	6 515 831 €
	ECOQUARTIER GARE DE PANTIN 4 CHEMINS	6 604 797 €	92 297 €	650 000 €	5 862 500 €	6 604 797 €	2 450 €	6 510 050 €
Total des demandes en recettes		58 227 351 €	16 912 302 €	6 810 295 €	34 504 754 €	58 398 869 €	5 864 006 €	35 622 561 €

VI - LA DETTE

A. Un encours de dette maîtrisé, partagé entre de nombreux prêteurs

Au 1er janvier 2021, la dette globale d'Est Ensemble s'élève à 113,25 M€ et se répartit de la façon suivante :

Budget	Capital Restant dû (CRD)	Taux Moyen	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes de prêt
Encours de dette total	113 250 199,69 €	1,22%	6 ans, 6 mois	148
<i>Dont Budget Principal</i>	<i>69 859 392,32 €</i>	<i>1,27%</i>	<i>6 ans, 10 mois</i>	<i>19</i>
<i>Dont Budget Aménagement</i>	<i>30 606 194,19 €</i>	<i>1,01%</i>	<i>6 ans, 3 mois</i>	<i>18</i>
<i>Dont Budget Assainissement</i>	<i>12 784 613,18 €</i>	<i>1,47%</i>	<i>5 ans, 6 mois</i>	<i>115</i>

L'ensemble des emprunts contractés par Est Ensemble respecte la Charte de Bonne Conduite entre les Établissements Bancaires et les Collectivités Territoriales : **100% de l'encours est classé en catégorie A1, soit la catégorie la moins risquée de la classification.**

L'annuité prévisionnelle de la dette s'élève à 11,83M€ (contre 12,29M€ au BP 2020) pour les trois budgets et hors provision pour le remboursement de l'emprunt in fine, soit une diminution de 3,72%.

Comme pour l'exercice 2020, les coûts liés à la mobilisation d'emprunts nouveaux ont été inscrits dès le Budget Primitif. L'évolution à la baisse constatée s'explique du fait de l'amortissement annuel des emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, le premier remboursement se fera sur l'exercice 2022.

Sans ces inscriptions liées aux futurs emprunts, l'annuité de la dette évolue de + 6,28% :

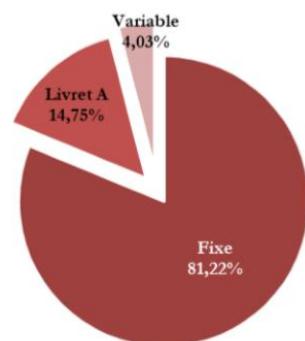
Annuité hors emprunts 2021	2020	2021	Evolution
Capital payé sur la période	9 056 609,46 €	9 854 900,42 €	8,81%
Intérêts payés sur la période	1 474 066,81 €	1 337 354,16 €	-9,27%
Annuité	10 530 676,27 €	11 192 254,58 €	6,28%

Parallèlement, la politique d'emprunt d'Est Ensemble consiste à faire bénéficier la collectivité de taux fixes très bas :

Index	Encours au 01/01/2021	Taux Moyen
Fixe	91 981 877,68 €	1,23%
Livret A	16 706 446,93 €	1,28%
Variable	4 561 875,08 €	0,75%
Total	113 250 199,69 €	1,22%

Le taux moyen de la dette s'élève à 1,22% au 1er janvier 2021, soit un niveau en baisse par rapport au taux moyen du 1er janvier 2020 (1,65%).

Répartition de l'encours par type de taux



On notera en particulier que l'épargne que doit dégager le budget principal doit permettre de couvrir le remboursement de la dette du budget principal mais aussi du budget annexe des projets d'aménagement : en effet, ce budget ne dégage aucune épargne.

B. La gestion active de la trésorerie

Pour faire face à l'évolution des charges liées à la mise en œuvre des politiques publiques, Est Ensemble a souscrit une ligne de trésorerie chaque année depuis 2015. Afin de prévoir son éventuelle utilisation, une somme est prévue au BP 2021 au titre des charges liées à la ligne de trésorerie (intérêts et frais de non-utilisation).

L'instauration de la Métropole du Grand Paris a introduit de nouveaux flux pour Est ensemble : l'EPT doit verser chaque mois la dotation d'équilibre à la MGP et percevoir le FCCT de la part des villes membres. Le calendrier contraint ainsi que le montant de ces flux croisés sont susceptibles de peser fortement sur la trésorerie de l'établissement, confirmant la nécessité d'une ligne de trésorerie afin d'honorer les dépenses obligatoires, notamment les charges de personnel.

ANNEXES
PRECISIONS SUR LA FISCALITÉ -
DÉTAIL DES POLITIQUES PAR COMPÉTENCE

1. La cotisation foncière des entreprises (CFE)
2. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
3. Les ressources humaines et dépenses associées
4. Les moyens généraux, les activités supports et la communication
5. La culture
6. Les activités sportives
7. L'emploi, l'insertion, la formation et la cohésion sociale
8. L'habitat et le renouvellement urbain
9. La prévention et la valorisation des déchets
10. Politique de l'eau et budget annexe assainissement
11. L'aménagement urbain, les déplacements et le budget annexe aménagement
12. Les espaces verts et les actions environnementales
13. Le développement économique

1. LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) EN 2021

La loi NOTRe et l'ordonnance du 10 décembre 2015 prise pour son application, précisent que les Etablissements Publics Territoriaux (EPT) ne perçoivent plus, à partir de 2016, les parts additionnelles de la taxe d'habitation et des taxes foncières, lesquelles sont rétrocédées à leurs communes membres. Pendant la période transitoire qui s'étale, depuis la loi de finances pour 2021, de 2016 à 2022, les EPT continuent de percevoir la cotisation foncière des entreprises (CFE) et sont donc assimilés à des EPCI à fiscalité propre pour le vote du taux de la CFE en application du l'article 1636 B decies du code général des impôts.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable à la CFE d'Est Ensemble. Cette base est déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction de l'appréciation de la valeur locative du bien.

L'article 1636 B decies précise que la variation à la hausse de la CFE que peut voter un EPT est égal au taux voté en 2020, multiplié par le plus faible des 2 coefficients de variation des taux moyens pondérés des communes membres suivants :

- taux moyens pondérés de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- taux moyens pondérés des deux taxes foncières.

En l'absence de transmission par les services fiscaux de l'état 1259 de notification des bases prévisionnelles, le pourcentage d'évolution potentielle du taux de CFE n'est pas connu à ce stade.

Toutefois, la pression fiscale exercée sur les entreprises du territoire via la CFE est élevée. Le taux voté par Est Ensemble est en effet le taux le plus important à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. Il est donc proposé de maintenir le taux de 2020 en 2021, soit 38,67%, gelant ainsi le taux pour la 10^{ème} année consécutive.

2. LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Chargé de la collecte et du traitement des ordures ménagères, Est Ensemble est compétent pour percevoir la TEOM et en voter le taux. L'EPT doit le faire en tenant compte du fait que la TEOM « *est destinée à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des ordures ménagères dans la mesure où celles-ci ne sont pas couvertes par des recettes ordinaires n'ayant pas le caractère fiscal* ».

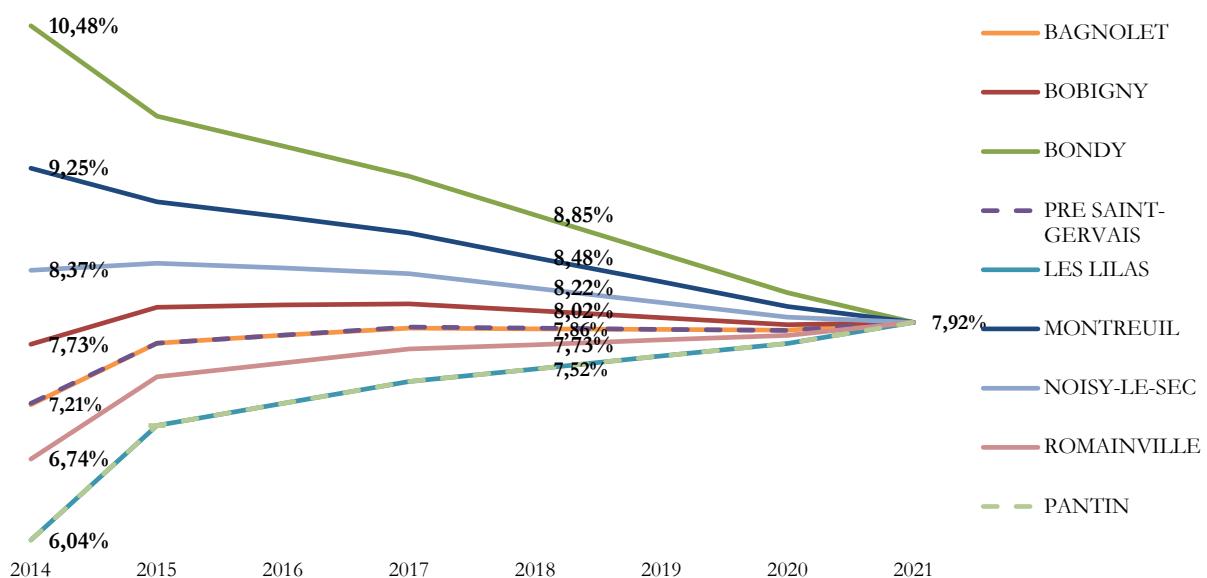
Par ailleurs, l'institution de la TEOM par un EPCI doit conduire à l'application d'un taux unique sur l'ensemble de son territoire pour un même service rendu. Une unification progressive avec une durée de lissage maximum de dix ans est possible. La gestion du service ayant été transféré en 2011, Est ensemble avait donc jusqu'à 2021 pour unifier les taux de TEOM sur son territoire. L'harmonisation a ainsi démarré en l'année 2015 : le taux cible était alors de 8,15%.

Par ailleurs, en 2011, en raison de la particularité du service alors rendu à Pantin, Est Ensemble avait également institué deux zones de perception, l'une sur Pantin et l'autre sur l'ensemble des autres Villes. Néanmoins, il n'est pas envisagé de différencier les taux applicables sur les 2 zones.

2021 est donc l'année de l'harmonisation de l'ensemble des taux de TEOM sur le territoire. Au titre du Budget 2021, il est ainsi proposé de geler le taux de la TEOM au niveau du taux moyen pondéré de 2020, soit 7,92%.

Communes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
BAGNOLET	7,21%	7,74%	7,81%	7,87%	7,86%	7,86%	7,85%	7,92%
BOBIGNY	7,73%	8,05%	8,07%	8,08%	8,02%	7,96%	7,90%	7,92%
BONDY	10,48%	9,70%	9,44%	9,18%	8,85%	8,51%	8,18%	7,92%
PRE SAINT-GERVAIS	7,22%	7,74%	7,81%	7,88%	7,87%	7,86%	7,85%	7,92%
LES LILAS	6,04%	7,03%	7,22%	7,41%	7,52%	7,63%	7,74%	7,92%
MONTREUIL	9,25%	8,96%	8,83%	8,69%	8,48%	8,27%	8,06%	7,92%
NOISY-LE-SEC	8,37%	8,43%	8,39%	8,34%	8,22%	8,09%	7,97%	7,92%
ROMAINVILLE	6,74%	7,45%	7,57%	7,69%	7,73%	7,77%	7,81%	7,92%
PANTIN	6,04%	7,03%	7,22%	7,41%	7,52%	7,63%	7,74%	7,92%

Convergence du taux de TEOM 2014/2021



3. LES RESSOURCES HUMAINES ET DEPENSES ASSOCIEES

Est Ensemble accueille au 1^{er} janvier 2021, 1 334 agents permanents contre 1 294 agents au 1^{er} janvier 2020. Cette augmentation est liée d'une part au transfert des éco-gardes sur la compétence environnement et à une poursuite des recrutements sur les postes vacants budgétés au cours de l'année ayant notamment permis un renforcement des fonctions ressources.

La structure des effectifs de l'Etablissement public territorial reste caractérisée par une présence de différents types de métiers :

- Métiers d'intervention sur le terrain (prévention valorisation des déchets, eau et assainissement, environnement)
- Métiers liés à l'animation d'équipements publics (culture, sports, emploi cohésion sociale)
- Métiers d'ingénierie territoriale (l'aménagement et déplacements, habitat et renouvellement urbain, développement économique, environnement et écologie urbaine).

Sur l'année 2021, un suivi fin de la masse salariale par direction sera piloté par la DRH en lien étroit avec les directions, un regard vigilant sera apporté au suivi des heures supplémentaires.

Il est proposé de projeter le réalisé au compte administratif 2020 de l'Etablissement en sanctuarisant deux enveloppes entraînant une augmentation par rapport à ce résultat :

- Une enveloppe liée au glissement vieillesse technicité (350K€ soit 0,65% de la masse salariale projetée) ;
- Une enveloppe dédiée au rattrapage des carrières des agents titulaires et contractuels de 300K€

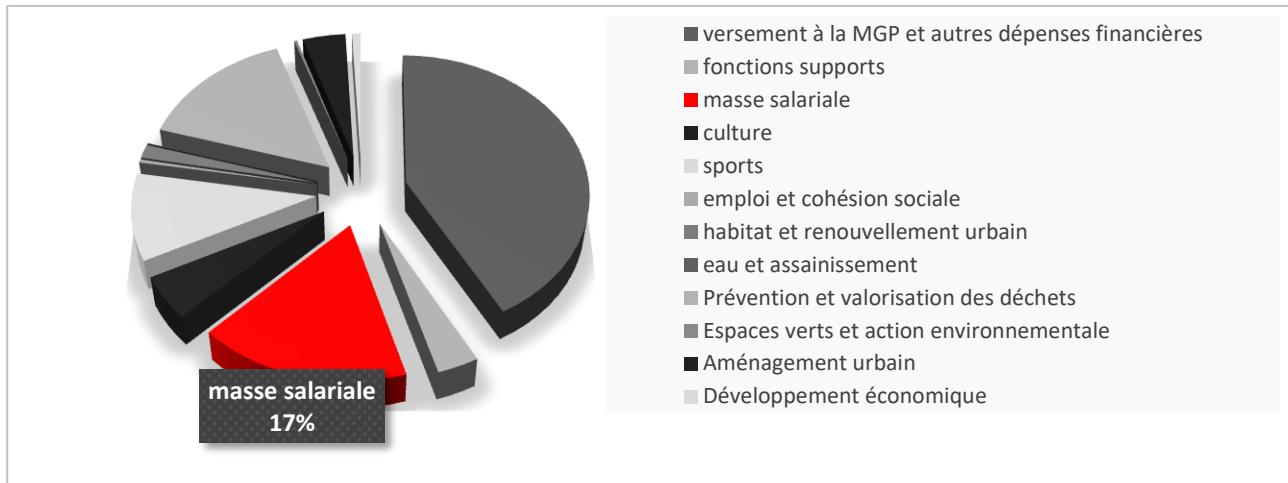
Enfin il est proposé d'inscrire au budget un montant consacré à la restauration équivalent au montant consommé en 2020. Ce montant est en baisse par rapport au BP 2020 en raison du contexte et de la diminution du recours à la restauration.

Ce budget permettant de réaliser un effort de sobriété sur la dépense en matière de ressources humaines, à l'image des efforts consentis par les communes du territoire, ne prévoit pas de création de poste pour l'année 2021. Les créations de postes actées courant 2020 et celles prévues pour 2021, et entièrement financées par des transferts, devront être gagées dans la mesure du possible par des redéploiements et d'autres économies sur la masse salariale.

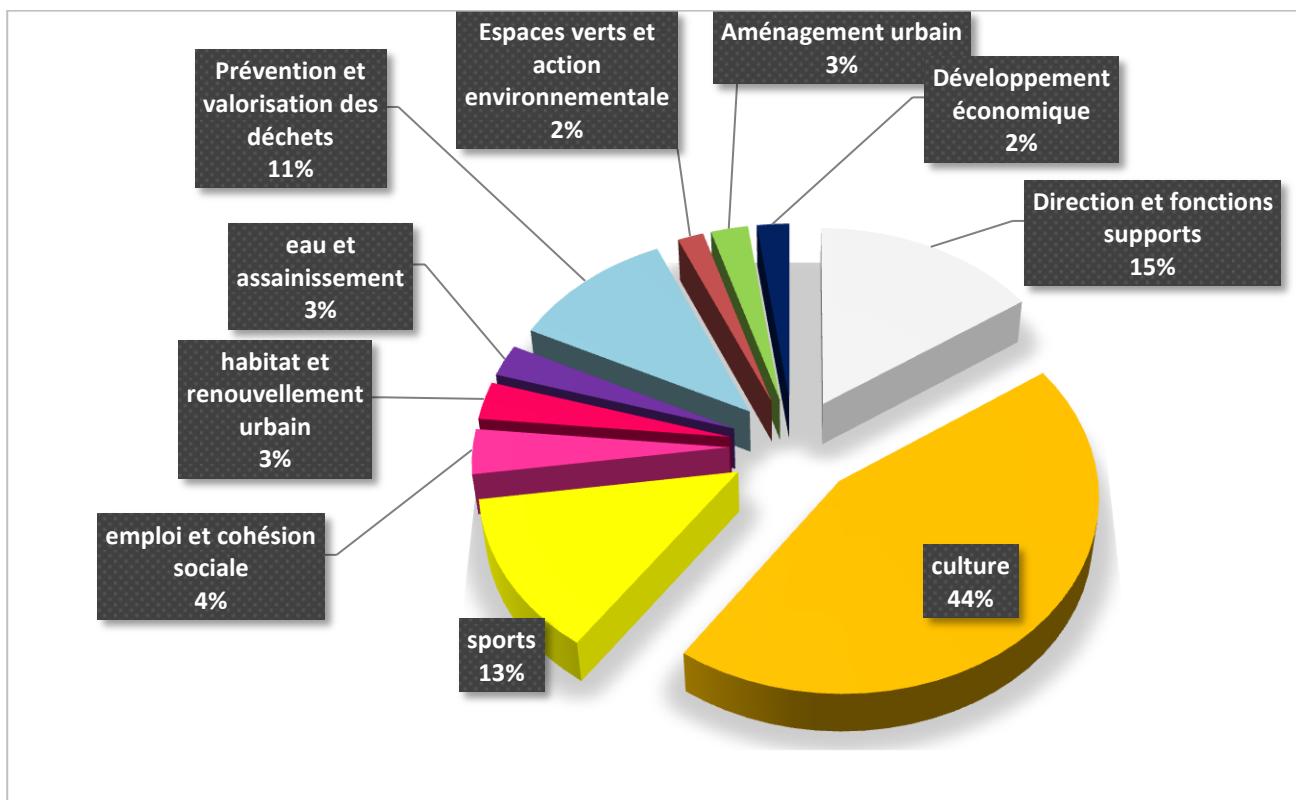
Au global, le montant du chapitre 012 consacré aux charges de personnel s'établit à 57 M€, soit une diminution de 1,0% par rapport au BP 2020 (57,6 M€) mais une progression de +1,1% par rapport au CA 2020 (56,4 M€).

❖ Les crédits liés à la masse salariale en 2021 (hors restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		56 740 150,00
Investissement		



❖ Les crédits liés aux ressources humaines ventilés par grandes politiques publiques en 2021



4. LES MOYENS GENERAUX, LES ACTIVITES SUPPORTS ET LA COMMUNICATION

1. Les moyens généraux

Les moyens généraux assurent le fonctionnement courant des services.

Au titre du budget 2021, les moyens généraux se déclinent autour de 4 axes de politiques publiques :

- Les fournitures et prestations de services s'élèvent à 2,76 M€. Cette section correspond aux frais de nettoyages des équipements de l'établissement (1,82 M€), les frais de sécurité (0,76 M€) et les frais de logistique (0,18 M€) ;
- Les affaires immobilières correspondent aux charges de copropriété, aux taxes foncières, etc. Elles représentent près de 1,6 M€ ;
- La section relative aux véhicules supporte principalement l'achat de carburant pour les véhicules de la Direction de la Prévention et de la Valorisation des Déchets, elle s'élève à 0,35 M€ ;
- Les aménagements usagers concernent l'installation des stationnements vélos autour des équipements d'Est Ensemble pour un coût total de 0,23 M€

2. Les systèmes d'information

La Direction des **systèmes d'information** poursuit trois objectifs, conformément au schéma directeur des systèmes d'information et télécommunications de l'établissement :

- Le maintien en condition opérationnelle du système d'information ;
- L'amélioration du fonctionnement interne des services ;
- L'amélioration du service au public.

Le Budget 2021 répond à ces exigences tout en respectant l'impératif de sobriété budgétaire fixé par l'exécutif. Aussi, les dépenses de fonctionnement associées à cette fonction diminuent sur 2021 de près de 0,1 M€ par rapport à 2020, s'élargissant ainsi à 0,77 M€. L'internalisation de certaines prestations extérieures permet d'accroître le niveau de services tout en maîtrisant les coûts. Un effort particulier est porté sur la rationalisation du parc d'imprimantes, la réduction du nombre d'imprimantes individuelles et l'optimisation des contrats de maintenance.

La direction des systèmes d'information dispose également de crédits d'investissement pour réaliser le maintien en condition opérationnelle du système central, l'installation d'équipements de réseaux pour les nouveaux équipements et l'adaptation des outils de travail des agents en lien avec le télétravail. La section investissement de ce budget s'inscrit également dans la continuité de la programmation pluriannuelle des opérations d'investissement préalablement engagée par la modernisation du réseau câbles de l'établissement.

3. Les bâtiments

Le budget 2021 de la **direction des bâtiments** en dépenses de fonctionnement (intégrant les dépenses de maintenance et de fluides) est quasi stable avec 4,5 M€, malgré l'ouverture de nouveaux équipements en cours d'année 2021, en raison d'un effort de gestion renforcé sur les fluides notamment.

Le budget d'investissement s'établit à 42,4 M€ (contre 45,9 M€ en 2020), dont 38,7 M€ en frais de constructions, 3,6 M€ en GER et 0,1 M€ en frais d'études diverses. Pour la deuxième année consécutive la direction des bâtiments aura à gérer en 2021, un budget sans précédent en raison de la montée en puissance de la politique d'investissement.

Cela se traduit par la poursuite de nombreux projets, dont la construction du nouveau conservatoire et de la rénovation de la piscine Leclerc à Pantin, le cinéma de Bobigny ou encore le conservatoire de musique du Pré-Saint-Gervais.

Ce budget traduit également le lancement d'opérations à l'image du lancement d'études sur la piscine Maurice Thorez en vue d'en faire un bassin d'entraînement dans le cadre des Jeux Olympiques 2024.

4. Les affaires juridiques

La direction des assemblées et des affaires juridiques voit pour 2021 ses dépenses consacrées au fonctionnement des assemblées et à la commande publique se stabiliser au niveau de 2020 à 0,55 M€. Ce budget s'explique par de nombreuses sollicitations de la direction en lien avec les appels d'offres, consultations juridiques sur des dossiers de plus en plus complexes en matière d'aménagement du territoire, de ressources humaines, et des projets de constructions en VEFA. Il s'agira autant que faire se peut pour 2021 de limiter l'externalisation des saisines sur les dossiers complexes en raison du renforcement et de la montée en compétence des équipes juridiques.

5. La communication

Les dépenses **de communication** d'Est Ensemble sont consacrées à l'ensemble des politiques publiques de l'établissement, à l'exception notamment de l'essentiel de la communication des équipements culturels, demeurée pour une grande part dans les services communication des Villes.

Les dépenses diminuent de BP à BP de 0,1 M€ pour s'établir à 0,5 M€, répondant ainsi à l'effort de sobriété fixé par le Président. Il pourra être envisagé, lors du Budget Supplémentaire, d'inscrire des dépenses supplémentaires en raison de l'édition d'un bulletin d'information diffusé aux habitants du territoire au 4^{ème} trimestre de l'année.

Cette diminution ne remet pas en cause les missions principales de la communication, qui intervient auprès des directions opérationnelles, reflétant une même ambition dans le domaine des déchets (information et pédagogie), des sports (événements dans les équipements), de la culture (lancement de nouveaux sites web), de l'emploi et de l'économie (notamment autour du numérique), de la cohésion sociale, de l'environnement, de l'aménagement (montée en puissance du projet de Parc des Hauteurs...), de la concertation (mise en œuvre de la Convention Citoyenne).

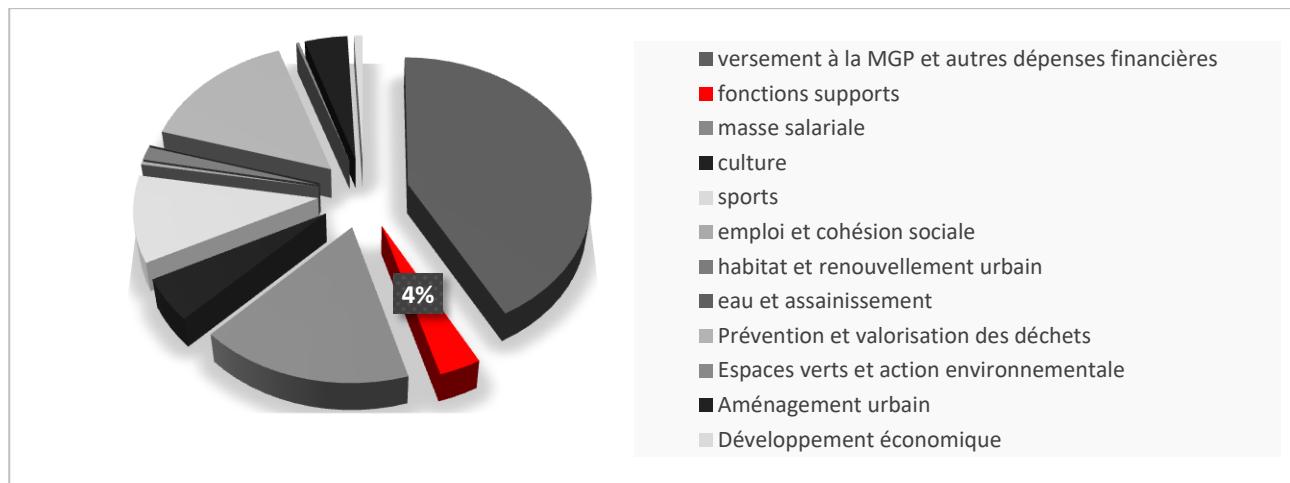
6. La Mission Stratégie

La Mission stratégie créée à la fin de l'année 2019 connaît en 2021 sa seconde année complète de fonctionnement. Dans la continuité de la mission stratégie et coopérations territoriales (MSCT), elle a vocation à assurer le pilotage, la coordination et le suivi des sujets de coopération avec les partenaires institutionnels du Territoire, et notamment les collectivités et associations d'élus.

Ainsi, en 2021, la Mission portera des projets liés notamment au renforcement de la fonction de communication interne, le projet d'administration, la mise en œuvre de la stratégie liée aux Jeux olympiques et Paralympiques en 2024, le pilotage de la donnée et l'enveloppe destinée aux mises à disposition de services au profit des villes - jusqu'ici portées sur le budget de la Direction des Finances.

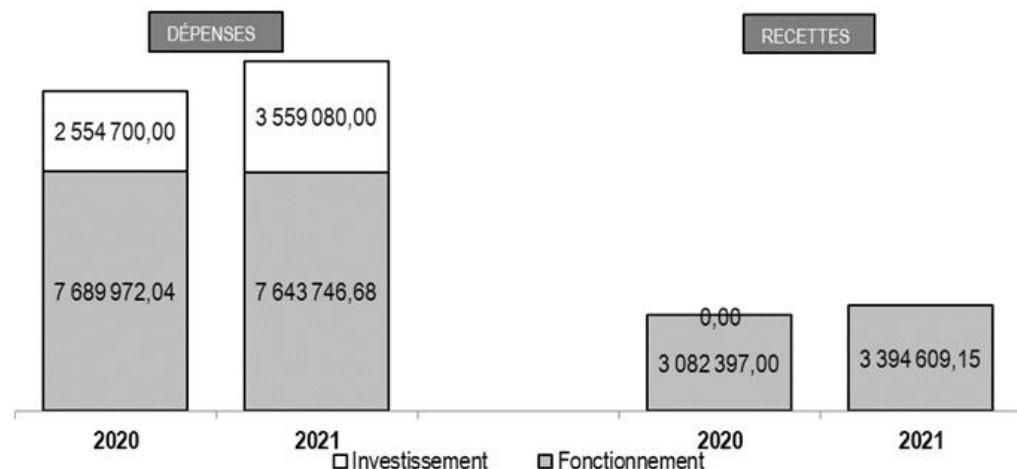
❖ Les crédits du secteur en 2020 (hors ressources humaines)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 643 746,68	3 394 609,15
Investissement	3 559 080,00	0,00



❖ L'évolution des crédits entre 2020 et 2021

(de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)



5. LA CULTURE

En 2021 la direction de la culture d'Est Ensemble poursuivra la mise en œuvre du Schéma de politique culturelle adopté pour la période 2017-2025. Les 9 orientations stratégiques de ce Schéma guideront l'action de la direction, et de ses 3 réseaux composés de 27 équipements : 12 bibliothèques, 6 cinémas, 8 conservatoires, 1 auditorium.

Le budget 2021 pour la culture est très fortement impacté par la crise sanitaire en cours et par ses effets sur la continuité du service des équipements culturels. Au moment où ce budget est préparé et voté, il est impossible de prévoir l'évolution de la situation entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021, et les cycles de restrictions/réouvertures des équipements publics et des activités.

Les hypothèses de construction de ce budget sont les suivantes :

En recettes :

- pour les cinémas, l'hypothèse de fréquentation est celle d'une fréquentation 2021 égale à 50% de la fréquentation constatée en 2018 (l'année 2019 ayant été une année exceptionnellement positive, il a été choisi de se baser sur 2018). Cette hypothèse de fréquentation, sur la base d'un ticket moyen au montant inchangé, a un impact sur la recette de billetterie, et en dépenses sur les locations de films et les taxes.
- pour les recettes liées à la mise à disposition des 3 espaces de restauration, l'hypothèse est celle d'une recette égale à 50% d'une année pleine ;
- pour les conservatoires, l'hypothèse est également celle d'une recette égale à 50% d'une année pleine.

En dépenses :

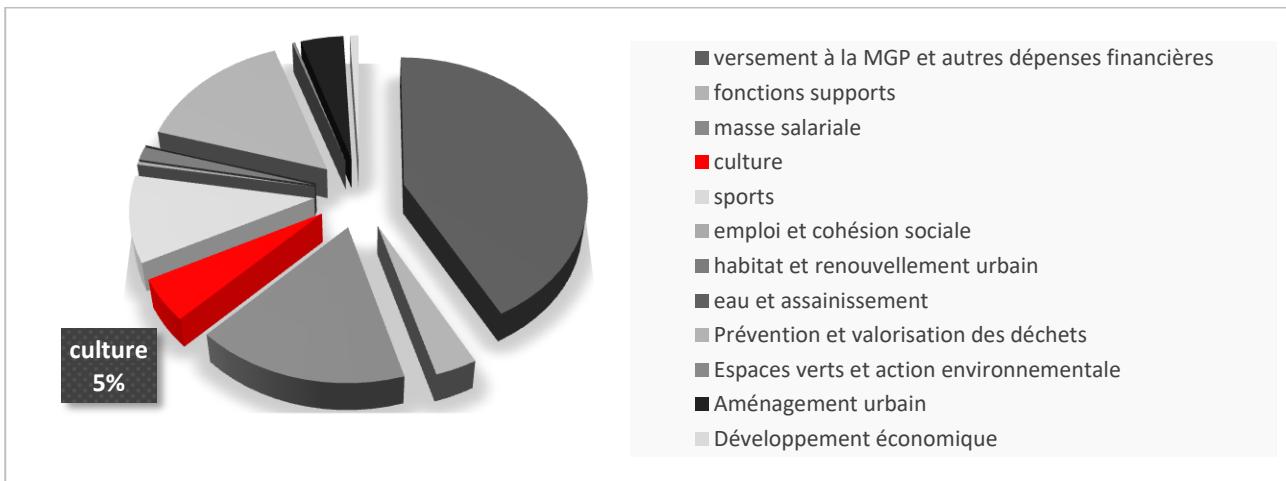
- l'année 2021 doit voir l'ouverture de deux nouveaux équipements culturels : la bibliothèque des Courtillières au sein de l'espace culturel Nelson Mandela à Pantin, et le conservatoire de musique et de danse du Pré Saint-Gervais. L'ouverture de ces équipements aura un impact sur la masse salariale de la direction.
- Une augmentation du budget d'action culturelle du conservatoire du Pré est proposée pour permettre le financement de l'inauguration et l'organisation des premiers événements de la saison culturelle au cours du trimestre suivant l'ouverture de l'équipement.

Ces hypothèses se traduisent concrètement par une estimation des recettes de fonctionnement à hauteur de 2,25 M€ (soit une diminution de 2,05 M€ par rapport au BP 2020). En outre, l'objectif de sobriété budgétaire amène à proposer un budget 2021 centré autour de la continuité du service public à l'usager, avec des dépenses de fonctionnement qui s'établiront à 2,74 M€ (contre 3,42 M€ au titre du BP 2020). Cette diminution des dépenses s'explique notamment par une fermeture des équipements et des dépenses liées sur la première moitié de l'année 2021.

Il convient de noter que les montants relatifs à l'opération du conservatoire de Pantin, parce que conjuguée à l'opération de rénovation et d'extension de la piscine Leclerc, sont présentés au titre des activités sportives.

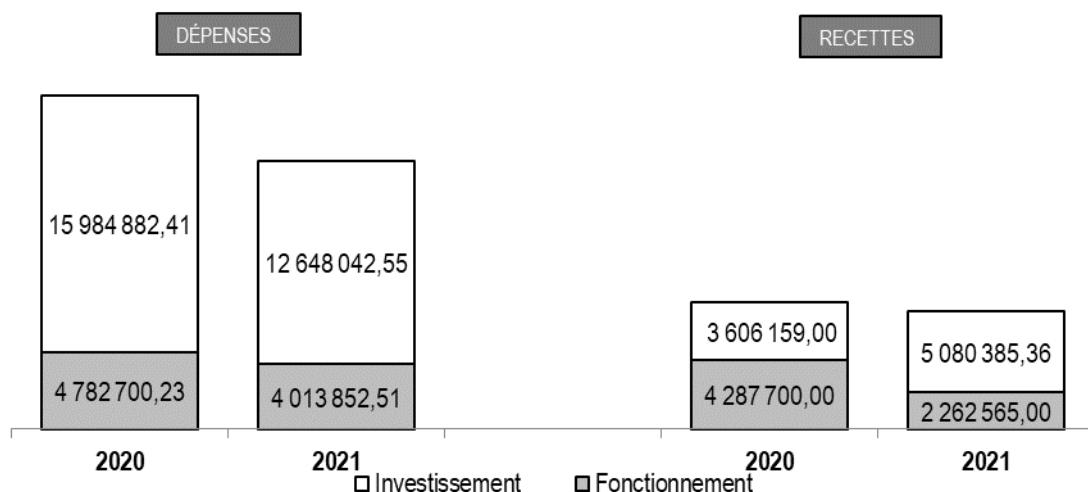
❖ Les crédits du secteur en 2021 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 013 852,51	2 262 565,00
Investissement	12 648 042,55	5 080 385,36



❖ L'évolution des crédits entre 2020 et 2021

(de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)



6. LES ACTIVITES SPORTIVES

Le budget 2021 relatif aux activités sportives s'organise autour de trois axes :

1. Le service aux usagers

Le service aux usagers constitue la priorité de la politique sportive menée. Il convient toutefois de noter que le fonctionnement régulier du service est en partie compromis par la crise sanitaire, notamment les activités d'animation. Cette priorité se traduit par l'amélioration et l'uniformisation de la signalétique des piscines prévues par le budget 2021.

Parmi, les activités proposées par la Direction des Sports :

- L'expérimentation des classes bleues du plan gouvernemental d'aisance aquatique a débuté sur les piscines de Bagnolet et des Lilas. Les Maître Nageurs Sauveteur (MNS) ont été formés à l'accueil des moyennes et grandes sections de maternelles. Les résultats sont probants et nous amènent à développer cette activité sur les autres villes.
- Le développement de l'école de natation territoriale labélisée ENF (école de natation Française) par la FFN (Fédération Française de Natation) est un franc succès. 1000 enfants du territoire âgés de 6 à 10 ans ne sachant pas nager se voient proposés des cours de natation à raison d'une séance par semaine. A l'issue de cet apprentissage les enfants sont orientés vers les clubs afin de se perfectionner. L'objectif à terme est de proposer 2000 places.

2. Le développement d'une offre de formation Maître Nageurs Sauveteur garantissant la qualité de service aux usagers.

Face au constat qu'il est difficile d'embaucher des stagiaires qui ne sont pas domiciliés sur le Territoire ou dans ses environs proches, la Direction des Sports a jugé primordial de recentrer principalement les recrutements sur des candidats issus du Territoire.

Pour ce faire, 3 axes de réflexions sont menés par la Direction des Sports :

- Elargir la formation aux métiers de la natation;
- Sensibiliser les jeunes du Territoires via une campagne de communication;
- Travailler en partenariat avec les acteurs locaux : université (notamment Paris 13), lycées, municipalités (service des sports, service jeunesse). CIDJ, clubs sportifs.

Si l'offre de formation se limitait jusqu'alors à la prise en charge de la formation BPJEPS AAN et à l'embauche sous contrat d'apprentissage des stagiaires, un parcours de formation à l'échelle du Territoire ouvert à un public plus large a été créé. Ce parcours permet de former aux diplômes de secourismes et en parallèle aux diplômes professionnalisaient des métiers de la natation.

En outre, l'objectif de la formation continue est d'établir les principes pédagogiques au sein d'un groupe de travail constitué par des MNS volontaires et issus des différentes équipes. Cette nouvelle approche est nourrie par des formations qui sont organisées avec l'aide de nos partenaires: l'ERFAN et le CREPS. Ces formations sont le point de départ pour organiser et restructurer les projets pédagogiques scolaires et de l'école de natation territoriale.

3. Le suivi de la politique bâimentaire

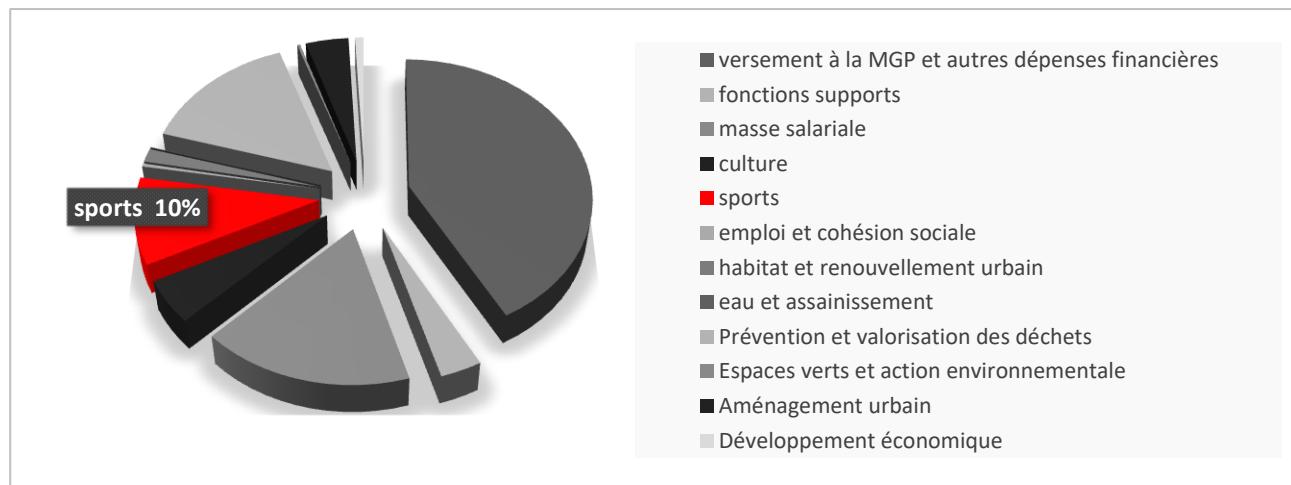
Les ambitions patrimoniales, associées à l'objectif d'extension de la couverture du territoire en équipements sportifs, sont gérées principalement par la Direction des Bâtiments. Elles ont toutefois un impact sur l'activité de la direction et sur le service direct aux usagers.

Au titre du budget 2021, il convient de noter notamment :

- Le chantier de réhabilitation du Centre Nautique Jacques Brel connaît d'importants retards. L'ouverture au public de l'équipement devrait toutefois être effectuée en septembre prochain ;
- La réhabilitation et l'extension de la piscine Leclerc à Pantin devrait être livrée au début de l'année 2022, comme prévu initialement. La création d'une salle de cardio-training est également envisagée dans le cadre de ce projet ;
- La réhabilitation de la piscine Maurice Thorez à Montreuil est envisagée afin que le bassin puisse devenir un site d'entraînement dans la perspective des Jeux-Olympiques 2024.

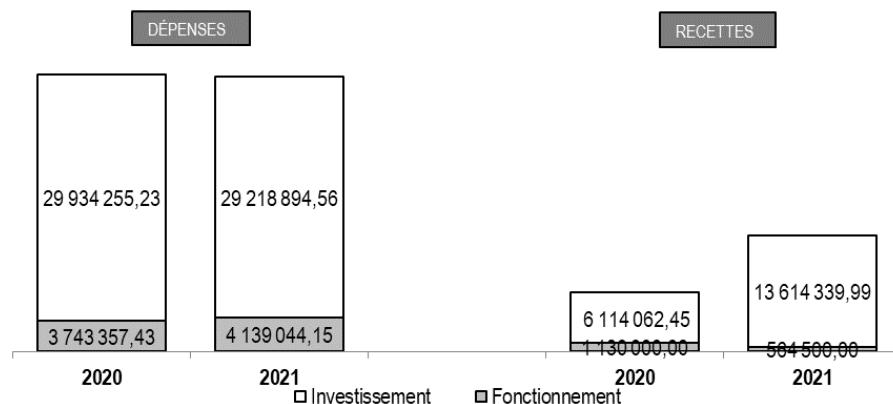
❖ Les crédits du secteur en 2021 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 139 044,15	544 500,00
Investissement	29 218 894,56	13 614 339,99



❖ L'évolution des crédits entre 2020 et 2021

(de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)



7. L'EMPLOI, L'INSERTION, LA FORMATION ET LA COHESION SOCIALE

La politique d'Est Ensemble en matière de soutien à la formation, l'insertion professionnelle et l'emploi s'inscrit autour de trois orientations stratégiques :

- Soutenir les projets des associations de proximité favorisant le lien social, la citoyenneté, l'éducation, l'accès à la santé et à la culture, le développement économique et l'emploi dans les quartiers défavorisés, via le pilotage et de l'animation du contrat de ville ;
- Favoriser l'accès aux droits des habitants via ses points d'accès au droit et l'accès à des conseils juridiques gratuits sur tous les aspects de la vie quotidienne ;
- Accompagner les publics du territoire vers l'emploi, l'insertion et la formation professionnelle, via l'animation du territoire (Maisons de l'Emploi et projets innovants).

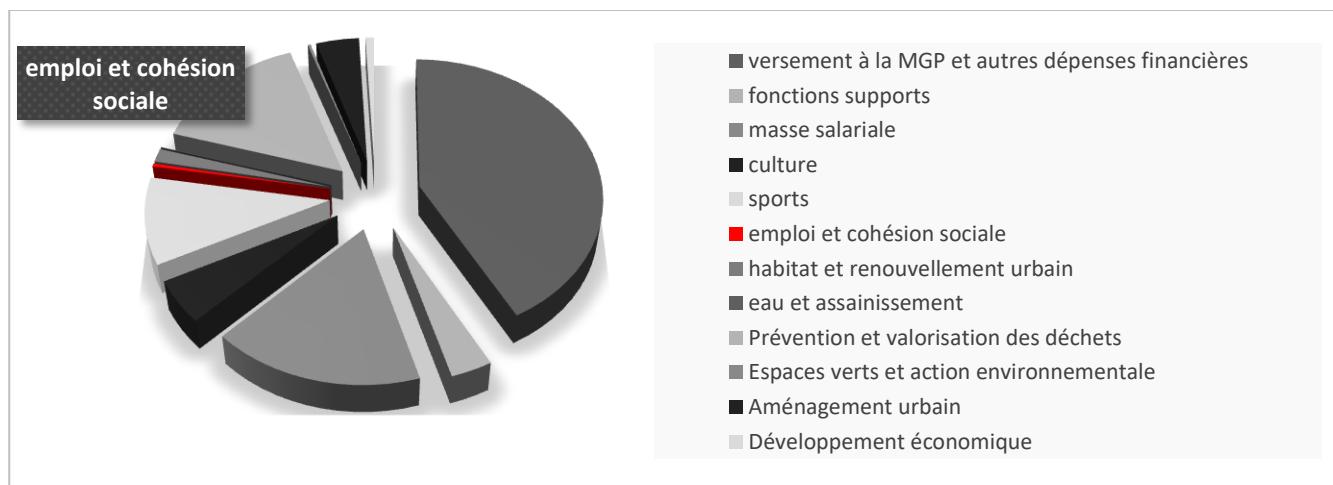
Le budget dédié à cette politique présente une forte rigidité, se caractérisant par l'allocation de subventions aux acteurs associatifs et porteurs de projet intervenant dans le champ social et de la lutte contre l'exclusion. Le financement apporté à ces structures d'insertion permet de proposer aux publics du territoire un soutien d'acquisition de compétences, de redynamisation, d'accès à l'emploi et de formation. Les subventions sont versées notamment via le Contrat de Ville.

L'ambition pour l'année 2020-2021 est premièrement de finaliser les projets prévus sur 2020 et décalés dans le temps à cause de la crise sanitaire (aide d'urgence notamment) et deuxièmement, de maintenir au maximum le soutien aux porteurs associatifs qui ont été très fragilisés par cette période de crise sanitaire. Les besoins d'accompagnement des publics fragiles, que ce soit sur l'accès à l'emploi durable ou le conseil juridique, se sont accrus en 2020.

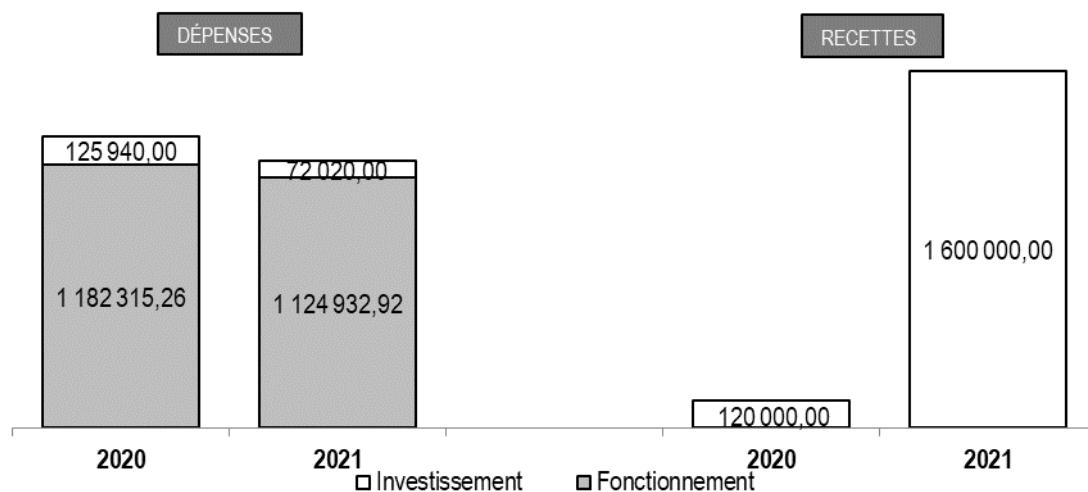
Enfin, en 2021 devront être finalisées l'étude de préfiguration du tiers lieu, à la suite des résultats de l'étude sur le devenir des maisons de l'emploi et la lutte contre les discriminations, et l'actualisation du diagnostic politique de la ville.

❖ Les crédits du secteur en 2021 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 124 932,92	
Investissement	72 020,00	1 600 000,00



❖ L'évolution des crédits entre 2020 et 2021
(de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)



8. L'HABITAT ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN

La politique de l'habitat et du renouvellement urbain menée sur le territoire d'Est Ensemble est articulée autour de trois axes : la lutte contre l'habitat indigne, le soutien à l'offre d'habitat et le renouvellement urbain.

1. Mise en œuvre des projets de renouvellement urbain.

Le renouvellement urbain entre globalement en phase opérationnelle, pour donner suite à la validation des projets par l'ANRU, avec un effet de report de certaines dépenses prévues initialement en 2020, en raison du coup de frein imposé par la crise sanitaire. Cela occasionne des montants conséquents d'études pré-opérationnelles et de dépenses pour les travaux du quartier Gagarine à Romainville. Par ailleurs, certaines études doivent être lancées pour répondre aux enjeux de réorientation et d'appropriation des projets par les nouveaux exécutifs, ou à des demandes de complément de l'ANRU en vue des clauses de revoyure prévues à l'horizon fin 2021.

Hormis sur les recettes liées aux rémunérations du personnel, les recettes sont en diminution en 2021, du fait du solde des subventions du protocole de préfiguration et du report des subventions liées aux travaux en 2022.

Il est attendu que les élus engagent en 2021 les échanges au sein du bloc communal pour définir les modalités du financement du reste à charge pour l'EPT (environ 180 M€) et préciser les modes opérationnels des PRU, la concession étant préférable en raison du lissage des dépenses pour l'EPT. Il devient en effet urgent d'engager la réflexion sur le financement des dépenses liées au renouvellement urbain et des clés de répartition des coûts au sein du bloc communal, notamment des modalités de solidarité intercommunale.

2. Mise en œuvre de la politique d'amélioration de l'habitat privé et de lutte contre l'habitat indigne.

Dans la plupart des cas, il s'agit de la poursuite des opérations déjà engagées avec le soutien de l'Anah (OPAH, plans de sauvegarde, POPAC). En 2021, le pôle habitat privé définira un plan pluriannuel d'interventions sur l'habitat privé afin de donner de la lisibilité sur la durée du mandat et de valider le montant d'investissement requis pour ces projets. Pour mémoire, certains des projets d'investissements (traités de concession d'aménagement « habitat privé ») relèvent de la compétence aménagement et certains d'entre eux se déroulent en partie dans des PRU (4 chemins, 7 arpents).

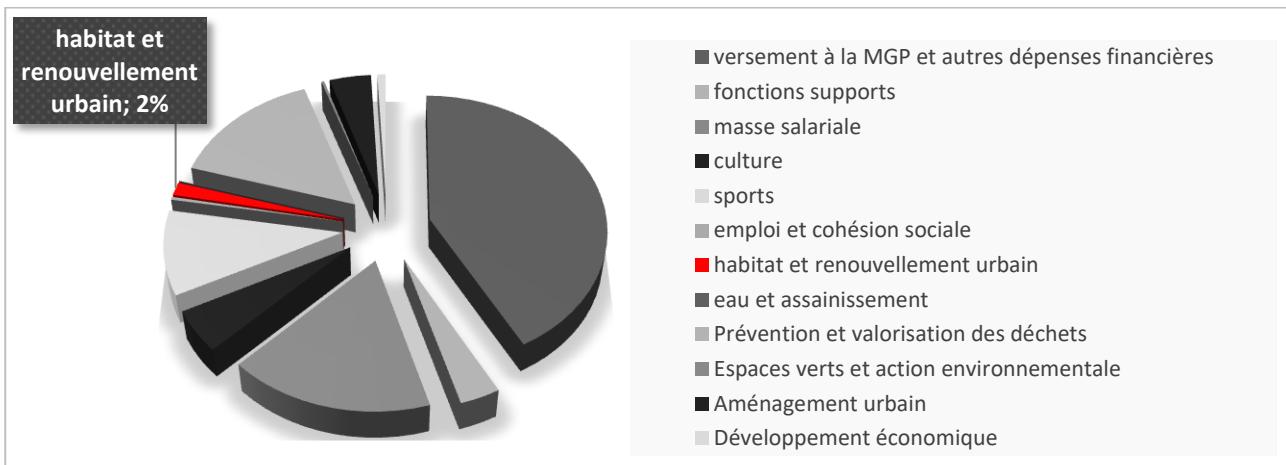
Il conviendra de clarifier les modalités de participation financière du bloc communal à ces opérations (les conventions de co-financement conclues précédemment arrivant à caducité du fait du transfert de la compétence aménagement), en cohérence avec les modalités du financement du renouvellement urbain.

3. Développement de la politique territoriale de l'habitat

La politique territoriale de l'habitat comporte différentes actions : le développement d'outils tels que l'organisme foncier solidaire (pour produire du logement en accession sociale abordable), le soutien financier apporté aux Maitrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour le relogement nécessaire au traitement des foyers de travailleurs migrants, la mise en œuvre des obligations législatives faites aux EPT tels que l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande (PPGID) et l'actualisation de la programmation de la construction neuve et l'élaboration du référentiel habitat durable, en application des ambitions de transition écologique du territoire. A noter que les inscriptions budgétaires de ces deux dernières actions sont transversales (elles concernent également la DAD et la DEEU) mais sont portées par la DHRU.

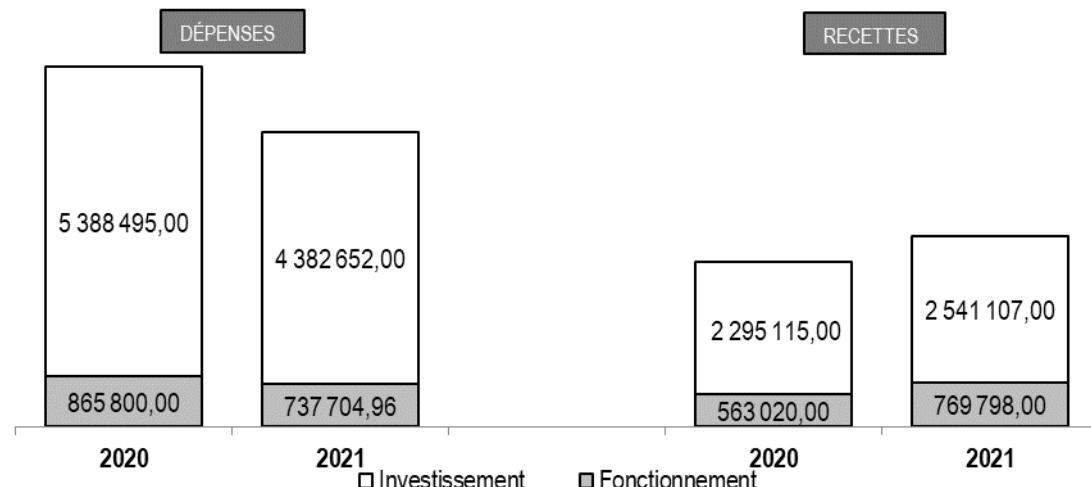
❖ Les crédits du secteur en 2021 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	737 704,96	769 798,00
Investissement	4 382 652,00	2 541 107,00



❖ L'évolution des crédits entre 2020 et 2021

(de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)



9. LA PREVENTION ET LA VALORISATION DES DECHETS

Le secteur de la prévention et de la valorisation des déchets est la politique publique la plus importante portée par Est Ensemble sur le plan financier.

Le Budget 2021 reflète le déploiement des premières actions mises en œuvre dans le cadre du « Plan zéro déchets » souhaité par l'exécutif, à l'image des actions de sensibilisation et d'évènementiels autour de cette thématique ou encore l'augmentation de la dotation en bacs pour accompagner la relance de la collecte sélective sur le territoire.

Le Budget 2021 pour cette politique publique est fondé sur plusieurs hypothèses :

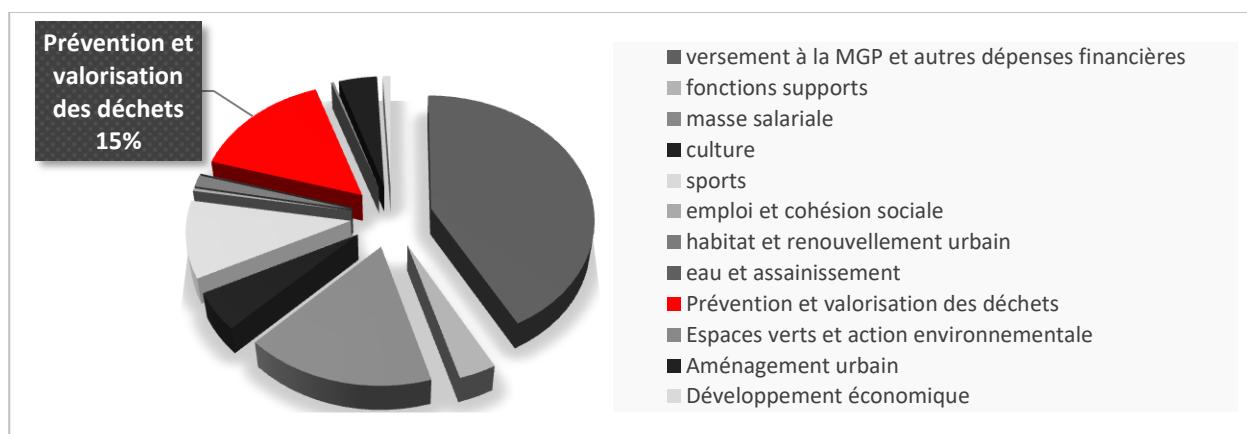
- Une baisse de la TVA de 10% (voire 20%) à 5,5% sur les collectes (y compris dans 813/Propreté ce qui reste une incertitude),
- Une augmentation faible des volumes collectés en 2021 : + 1% en OM, + 10% en Collecte sélective, 0% en encombrants et déchetterie,
- Une augmentation faible des prix de prestations (collecte/déchetterie/propreté) : + 0,8 à 1 %,
- Une forte augmentation de volumes de déchets ultimes traités 2020, régularisée sur 2021 : +3,3%.

En outre, il convient de noter que le fait majeur de l'année 2021 est la hausse des tarifs du SYCTOM (Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères d'Île de France). L'augmentation de ces tarifs s'explique par une croissance de ses charges fiscales (taxe générale sur les activités polluantes), une hausse des coûts de traitement des déchets en lien avec les évolutions des habitudes des ménages (diminution des ordures ménagères, augmentation de la collecte sélective et du traitement des objets encombrants) et par le déploiement d'une nouvelle usine. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte où le SYCTOM poursuit, sur la période 2021-2028, des actions d'accompagnement des collectivités pour la prévention et la sensibilisation (156,4 millions d'euros) et un programme d'investissement pluriannuel particulièrement ambitieux (1 milliard d'euros).

Cette perspective financière conduit le SYCTOM à augmenter ses tarifs sur les ordures ménagères et objets encombrants de 6% sur 2021 (soit 100€/tonne environ – contre 94€/tonne aujourd'hui) et avec une perspective de hausse à 118,0€/tonne en 2024.

❖ Les crédits du secteur en 2021 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)

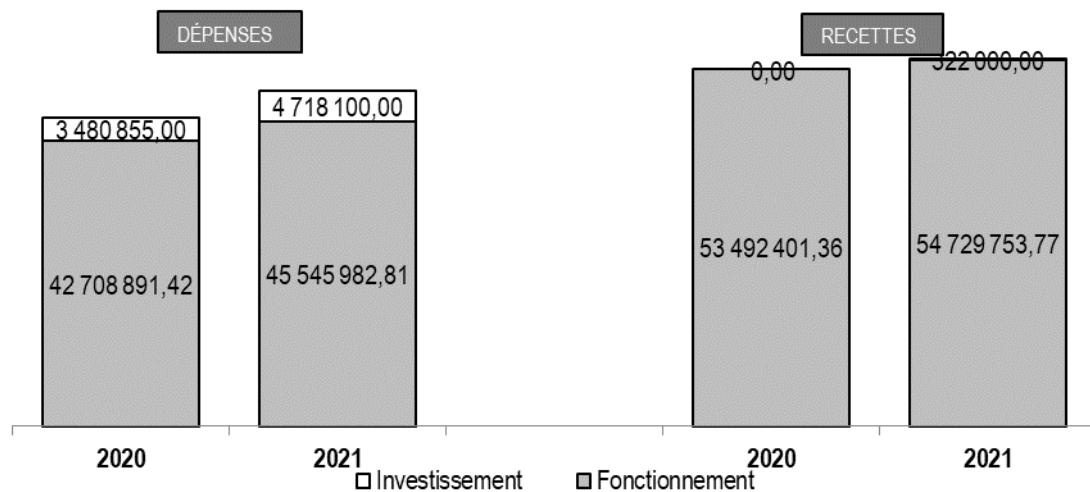
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	45 545 982,81	54 729 753,77
Investissement	4 718 100,00	322 000,00



❖ L'évolution des crédits entre 2020 et 2021

(de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)

Cette présentation des crédits ne tient pas compte des dépenses indirectes concourant au fonctionnement du service et supportées par les fonctions supports.



10. POLITIQUE DE L'EAU ET BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

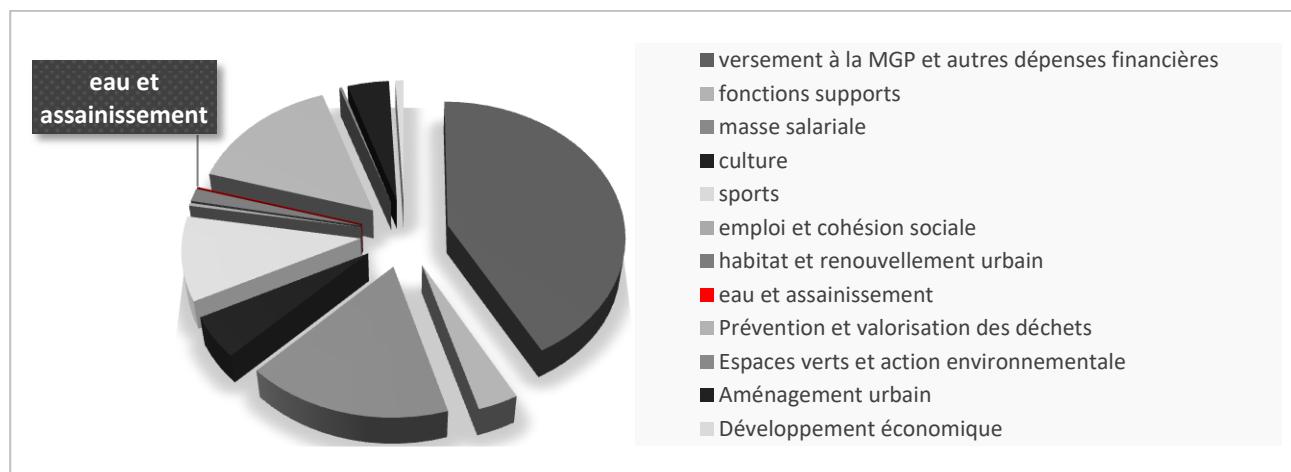
La prise de compétence « eau potable » depuis le 1^{er} janvier 2021, amène à la création d'un budget annexe dédié. Ainsi, la compétence eau et assainissement est organisée autour de deux budgets distincts du budget principal.

BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses du budget principal concernent essentiellement des dépenses d'études et la participation du budget principal au budget annexe d'assainissement (ayant la charge des eaux pluviales). Les recettes de fonctionnement enregistrées sont des remboursements de frais, assumés notamment par les fonctions supports et permettant ainsi le fonctionnement régulier des services relevant des budgets annexes d'assainissement et d'eau potable.

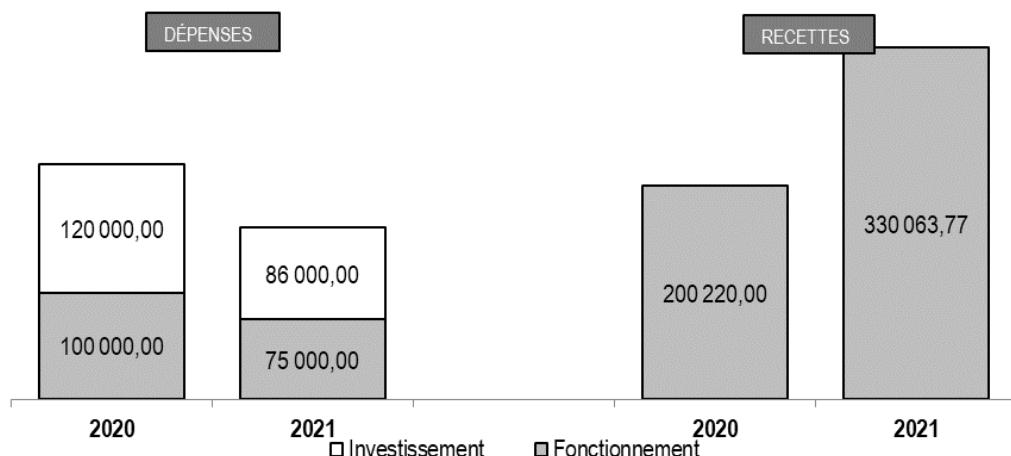
❖ Les crédits du secteur en 2021 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	75 000,00	330 063,77
Investissement	86 000,00	0,00



❖ L'évolution des crédits entre 2020 et 2021

(de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)



BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La recette de la redevance d'assainissement, dont le tarif a été harmonisé à 0,45€/m³ sur l'ensemble du territoire en 2017, reste inchangée et couvre les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des réseaux d'assainissement, au fonds « eau sociale » pour développer les « aides préventives », ou encore les charges de personnel et le remboursement des charges supports.

L'année 2021 sera marquée par :

- la poursuite des travaux du Bassin des Hanots à Montreuil, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département de la Seine-Saint-Denis,
- la poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement approuvé au bureau territorial du 17 Octobre 2018 ;
- la poursuite du financement des opérations de dévoiement de réseaux d'assainissement en accompagnement des projets de transport T1 et Tzen3 ;
- la poursuite des études et travaux dans le cadre de l'objectif baignade de la Marne en 2022 sur le secteur séparatif de Montreuil.
- La mise en place du diagnostic permanent qui permettra de mieux connaître et mieux gérer le patrimoine.

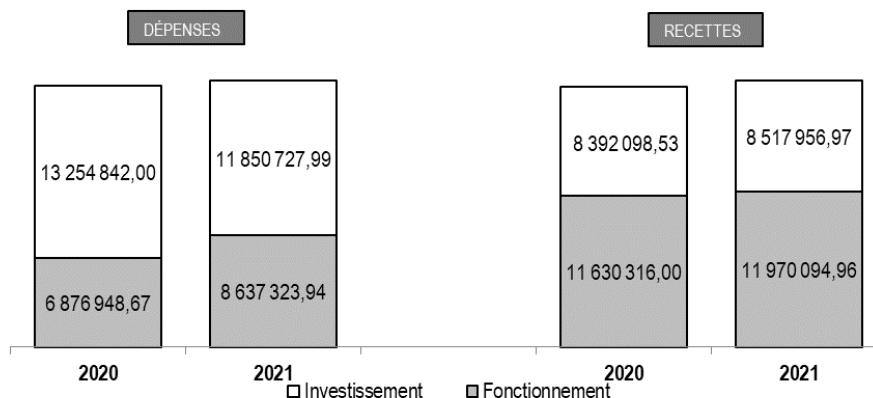
Le Schéma directeur d'assainissement prévoit d'investir 80 M€ sur les actions prioritaires retenues conjointement avec l'agence de l'eau Seine Normandie pour les 10 prochaines années. Ainsi, en 2021, c'est un montant de 8 M€ qui sera fléché sur les opérations issues du schéma directeur d'assainissement, afin notamment de pouvoir bénéficier des subventions de l'agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre du 11^{ème} Programme d'aides 2019-2024. En effet, seules les opérations inscrites dans le schéma directeur d'assainissement ou issues d'un diagnostic permanent des réseaux d'assainissement pourront faire l'objet de subventions par l'agence de l'eau.

❖ Les crédits du secteur en 2021 (hors restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 637 323,94	11 970 094,96
Investissement	11 850 727,99	8 517 956,97

❖ L'évolution des crédits entre 2020 et 2021

(de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)



BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le nouveau budget « eau potable » est alimenté en recettes par le versement de la part de 0,42 €/m³ de la redevance d'eau potable revenant à l'autorité organisatrice et perçue jusqu'en 2020 par le Syndicat des Eaux d'Île-de-France. Les dépenses sont essentiellement destinées à l'achat d'eau en gros.

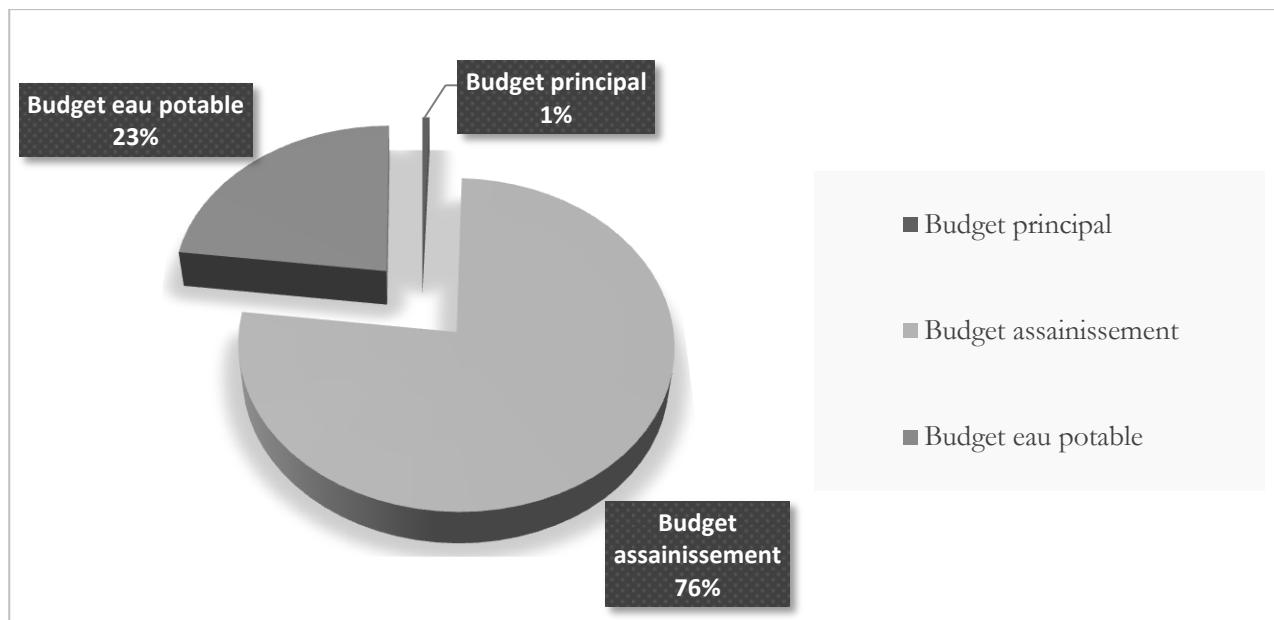
❖ Les crédits du secteur en 2021 (hors restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 183 113,86	6 183 113,86
Investissement		

POLITIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT CONSOLIDÉE DES TROIS BUDGETS CONCERNÉS

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	14 895 437,80	18 483 272,59
Investissement	11 936 727,99	8 517 956,97

❖ Répartition des dépenses de la politique de l'eau et de l'assainissement sur les trois budgets concernés (budget principal, budget annexe d'assainissement et budget annexe d'eau potable).



11. L'AMENAGEMENT URBAIN, LES DEPLACEMENTS ET LE BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT

L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET LES DEPLACEMENTS (budget principal)

Au titre du budget principal, le montant des dépenses en fonctionnement est stable par rapport à 2020 : la majeure partie de ce budget est dédiée au service des navettes des Lilas, du Pré et de Bondy (faisant l'objet d'un marché ou d'une convention avec la RATP). Les autres inscriptions proposées s'inscrivent dans la continuité des projets initiés en 2020 et dont certains n'ont pas pu être mis en œuvre en raison des contraintes sanitaires. Elles concernent la démarche d'urbanisme collaboratif ainsi que l'animation et la concertation avec les habitants du projet de promenade des Hauteurs (via le réseau des acteurs locaux).

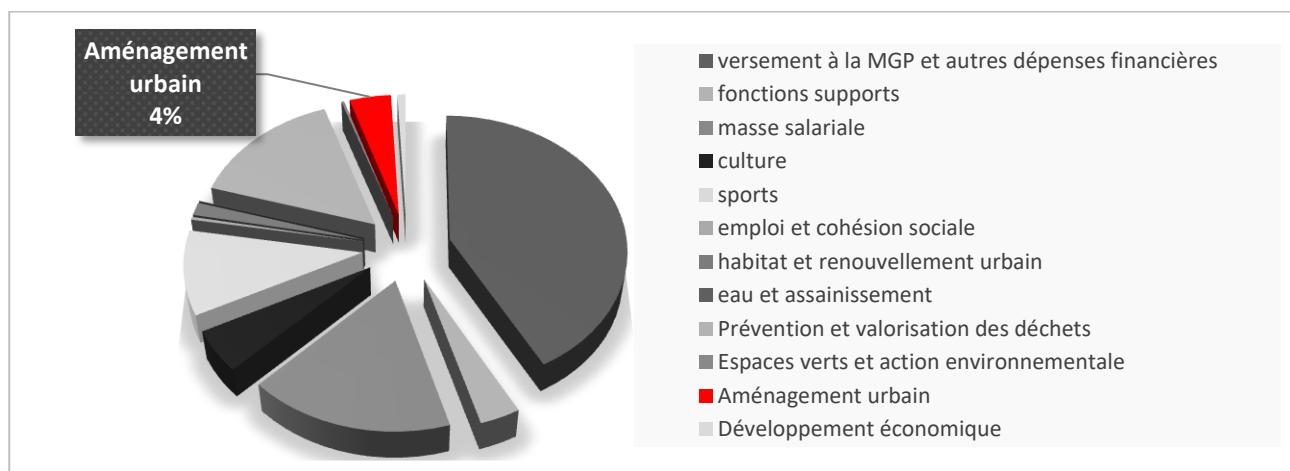
En investissement, conformément au cadrage, seuls les projets engagés ont été inscrits. Les dépenses relèvent pour l'essentiel du lancement des modifications du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), de la révision du Plan local des déplacements (PLD).

Concernant les recettes, un effort important a été effectué afin de rechercher des subventions :

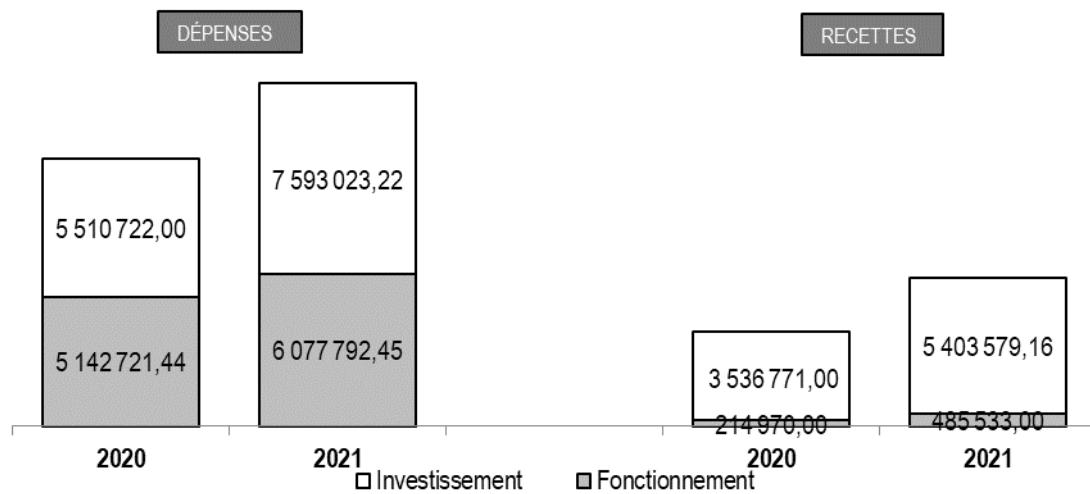
- Près de 70 à 80% du coût des études urbaines font l'objet de financement extérieurs ;
- Est Ensemble est lauréat de l'appel à projet RLPI à hauteur de 10 000€ ;
- Le PLUi devrait obtenir une part de financement au titre de la dotation générale de décentralisation, sachant que le RLPI a obtenu, en 2020, une part de financement au même titre, à hauteur de 70 000 euros ;
- Le financement des navettes est assuré, en très grande majorité, par les villes concernées via la CLECT. Une réinterrogation des modalités du service pourrait permettre d'augmenter les recettes.

❖ Les crédits du secteur en 2021 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 077 792,45	485 533,00
Investissement	7 593 023,22	5 403 579,16



❖ L'évolution des crédits entre 2020 et 2021
 (de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)



BUDGET ANNEXE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Le budget annexe d'aménagement 2021 est le support des grandes opérations d'investissement structurant le territoire. Le montant des dépenses est maîtrisé bien qu'en légère hausse en raison notamment de la contribution au financement du TZén, très importante en 2021 (698 000€).

La quasi-totalité du budget concerne le versement de la participation d'Est Ensemble aux opérations d'aménagement engagées par les villes et transférées à Est Ensemble lors de la Définition de l'intérêt communautaire en 2011.

A noter, l'écoquartier de Pantin est entrée en phase opérationnelle en 2020, mais le bilan de l'opération étant à l'équilibre, aucune participation des collectivités n'est prévue à ce stade de l'avancée du projet. Seuls des frais d'étude sont proposés afin de lancer l'étude de pôle gare RER, très stratégique et en lien étroit avec le projet d'aménagement de l'écoquartier (sous réserve de financement par IDFM).

Autre élément notable, le projet de passerelle de Bondy sera lancé en 2021 permettant de créer un nouvel ouvrage de franchissement sur le canal de l'Ourcq. Il n'est pas intégré à l'opération en ZAC pour des raisons de captation des financements extérieurs (80% du coût du projet) facilités sous maîtrise d'ouvrage Est Ensemble. Ce projet répond à l'un des objectifs majeurs du projet urbain d'Est Ensemble : réduire les fractures urbaines (autoroutes, voies ferrées, canal, dénivelé etc.) en créant des franchissements.

Concernant les trois territoires d'entraînement, les propositions budgétaires visent à poursuivre les études déjà engagées (passage à l'étape pré-opérationnelle) et à sécuriser le développement de nouveaux secteurs par le lancement d'études urbaines afin d'agir contre la pression foncière et conserver la maîtrise publique de leur développement. L'ensemble des études fait l'objet d'un financement extérieur à hauteur de 50 à 70 % en moyenne (banque des territoires, Région, Etat, etc.)

Voici l'essentiel des projets qui seront portés pour chacun des territoires d'entraînement :

1. Territoire du Parc des hauteurs :

- Poursuite du projet de promenade des Hauteurs avec notamment le projet d'élaboration d'une charte fixant les modalités de gouvernance, d'organisation de la maîtrise d'ouvrage ainsi que la définition des clés de financement,

- L'installation de la Pépinière co-financée avec la ville de Montreuil,
- Avancement de l'étude relative à l'aménagement des abords du T1.

2. Territoire de la Plaine de l'Ourcq

- Lancement des phases pré-opérationnelles des secteurs Pont de Bondy et avenue Gallieni,
- Lancement de l'étude urbaine autour de la centralité de la Folie,
- Finalisation de l'étude Raymond Queneau,
- Contribution au financement du projet de Tzen comme prévu par la Convention signée avec le Conseil départemental et au titre des 5 opérations d'aménagement en ZAC situées le long du canal de l'Ourcq.

3. Territoire Faubourg

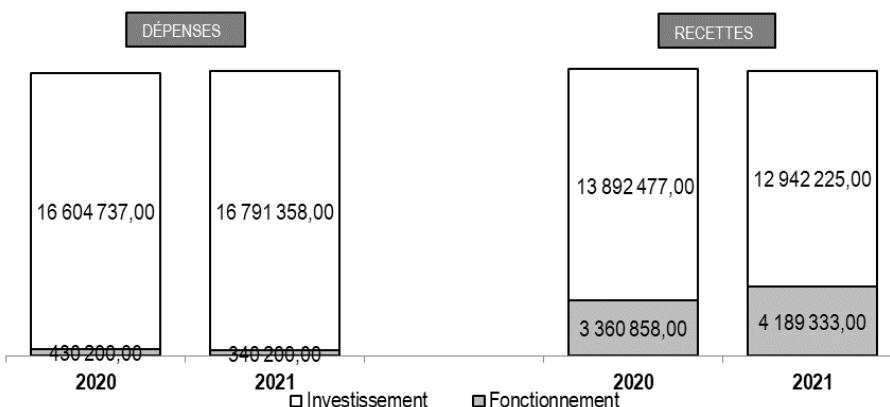
- Poursuite de l'étude urbaine Porte de Bagnolet / Gallieni et compléments (étude santé ; occupations temporaires),
- Contribution aux travaux relatifs à l'avenir du périphérique,
- Etude des besoins en franchissement et aménagement des franges.

❖ Les crédits du secteur en 2021 (hors restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 637 323,94	11 970 094,96
Investissement	11 850 727,99	8 517 956,97

❖ L'évolution des crédits entre 2020 et 2021

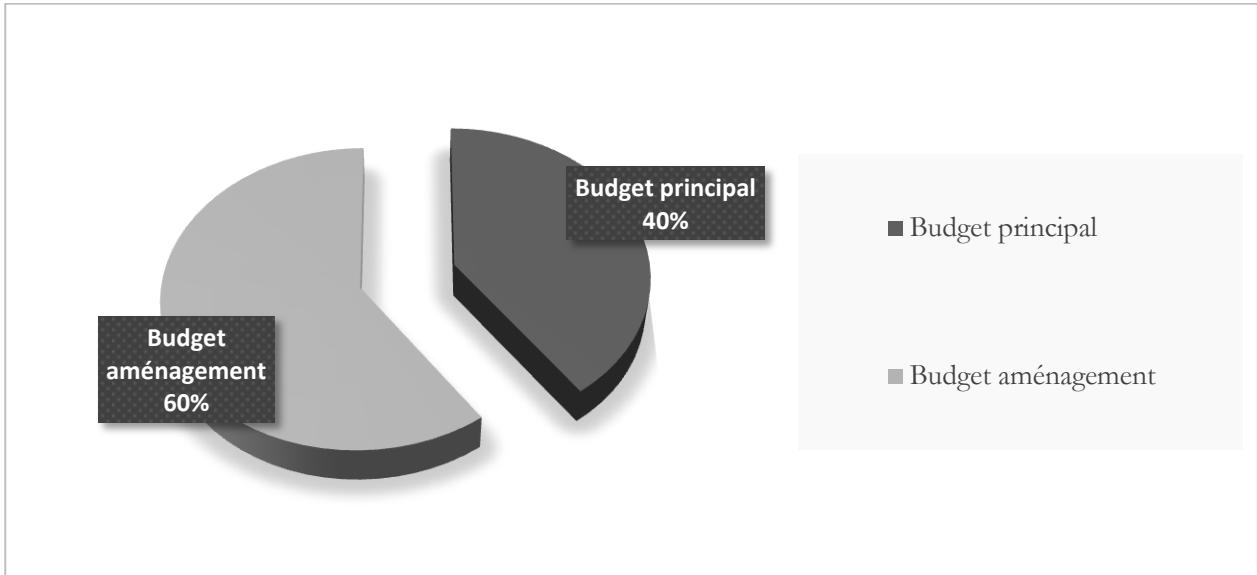
(de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)



POLITIQUE D'AMENAGEMENT CONSOLIDÉE DES DEUX BUDGETS CONCERNÉS

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	14 715 116,39	12 455 627,96
Investissement	19 443 751,21	13 921 536,13

- ❖ Répartition des dépenses de la politique d'aménagement sur les deux budgets concernés (budget principal et budget annexe d'aménagement)



12. LES ESPACES VERTS ET LES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

Le budget 2021 dédié aux espaces verts et aux actions environnementales traduit trois objectifs poursuivis par la Direction de l'Environnement et de l'Ecologie Urbaine (DEEU) : le développement du projet de nature en ville, la concrétisation du plan climat, air, énergie et le soutien à une approche environnementale de l'aménagement. En outre, la mise en œuvre de la convention citoyenne sur le climat, co-porté avec la Direction déléguée à la Relation aux Usagers et à la Logistique (DRUL) s'inscrit dans une démarche volontariste et participative à l'égard des enjeux environnementaux.

1. Développer la nature en ville

En 2021, l'entretien des parcs du territoire et relevant de la compétence d'Est Ensemble, fera l'objet d'un effort complémentaire d'entretien et de propreté ainsi que souhaité par l'exécutif : des opérations de rénovation et de maintenance des équipements (rénovation de bancs publics, réinstallation d'une aire de jeux déposée pour cause de dégradation en 2020) auront lieu dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitants du territoire, usagers de ces lieux publics.

La montée en puissance du pôle nature en ville au sein de l'établissement (2 agents en 2018, 11 en 2020 suite aux transferts) permet ainsi à Est Ensemble d'exercer la pleine compétence des parcs et offre à l'établissement des facilités de gestion concourant à un service public plus réactif et de meilleure qualité.

La dotation au Syndicat de Gestion de l'Île de Loisir de Romainville (Corniche des Forts) est maintenue. Un audit a toutefois été demandé pour s'assurer de l'emploi de cette dotation au regard des orientations stratégiques portées par le conseil de territoire et l'exécutif d'Est Ensemble en lien avec les villes concernées.

2. La mise en œuvre du plan climat, air, énergie (PCAET)

La mise en œuvre du plan climat, air, énergie du territoire en 2021, se traduira par le développement d'actions de sensibilisation notamment aux économies d'énergie dans le cadre du dispositif « Ensemble pour l'énergie ». En outre, le PCAET se traduira par la mise en œuvre du contrat d'objectif territorial pour le développement des énergies renouvelables, conclu dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, en lien avec l'ADEME. Le développement du plan zéro déchets, souhaité par l'exécutif et porté par la Direction de la Prévention et de la Valorisation des Déchets, s'inscrit également dans cet objectif.

En outre, la convention citoyenne sur le climat constituera un temps fort de l'année destiné à associer pleinement les habitants du territoire aux prises de décisions relatives aux enjeux climatiques ; cette convention appellera à une large mobilisation des agents de l'établissement.

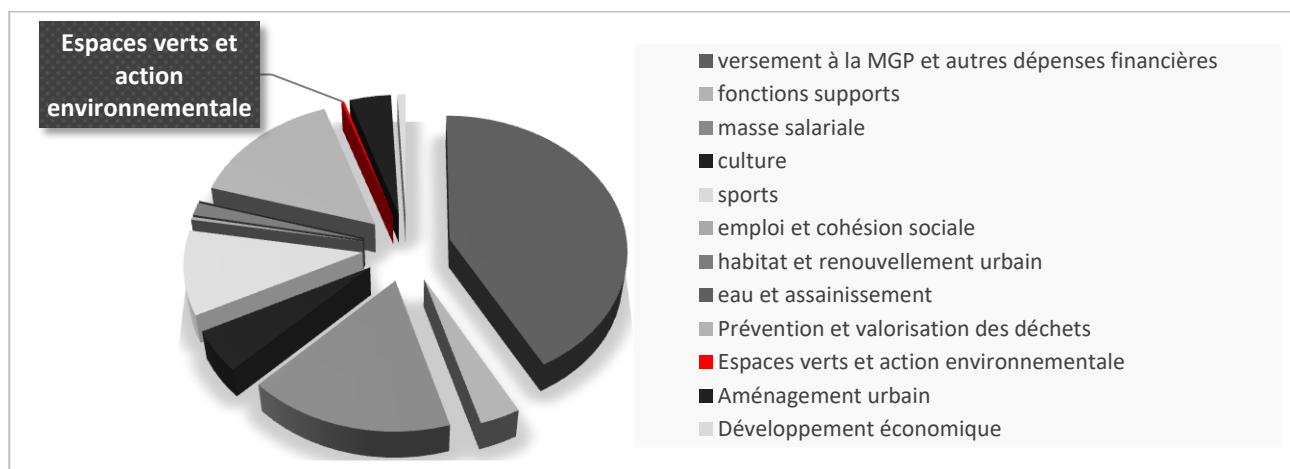
Enfin, l'année 2021 sera aussi l'occasion de préfigurer la politique d'agriculture urbaine sur le territoire avec l'attribution d'une enveloppe dédiée. Pour la première fois également, en lien avec la Direction des finances, le budget d'Est Ensemble et des communes du territoire sera évalué au prisme de leur impact carbone (Budget Vert).

3. Le soutien à une approche environnementale de l'aménagement.

L'année 2021 sera enfin l'occasion de pérenniser les actions de soutien au développement d'une approche environnementale de l'aménagement en lien avec la Plan local d'Economie Circulaire et le Référentiel d'Aménagement Durable. Concrètement, la démarche de sensibilisation des acteurs de l'aménagement au réemploi des matériaux de construction sera poursuivie.

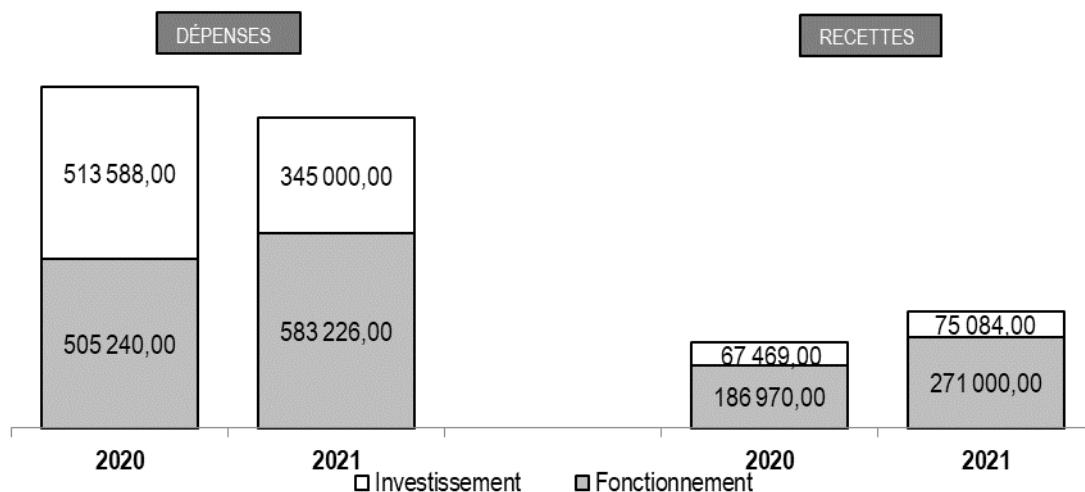
❖ Les crédits du secteur en 2021 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	583 226,00	271 000,00
Investissement	345 000,00	75 084,00



❖ L'évolution des crédits entre 2020 et 2021

(de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)



13. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le budget 2021 dédié au développement économique s'inscrit dans la continuité du schéma de développement économique de 2016 et du projet de direction de 2018. Il s'attache à répondre aux répercussions économiques de la crise sanitaire sur le territoire d'Est Ensemble en protégeant et relançant l'économie productive et de proximité ; il vise à privilégier l'investissement dans l'économie verte et locale ; il soutient les entreprises locales au service de l'emploi et de l'insertion.

Le budget 2021 dédié au développement économique est recentré autour d'une démarche volontariste d'interventions directes en soutien aux acteurs du territoire : il traduit ainsi les orientations fixées par le nouvel exécutif de soutien au développement économique et à la politique de l'emploi.

1. Investir dans l'économie verte et locale

Le soutien à l'économie verte et locale invite l'établissement à prioriser les filières de « l'économie de la transition » à l'image de l'économie verte et circulaire, de la santé, du numérique, des métiers d'arts ou encore de l'artisanat productif. Un plan de développement d'entreprises, de formation et de soutien sera adapté à chaque écosystème en 2021.

Le soutien à l'économie verte et locale se traduira également par le renforcement de la politique d'achats responsables, effectués auprès d'entreprises locales et d'accompagnement à la formation des entreprises et acheteurs locaux.

Enfin, la mise en œuvre du fonds pluriannuel d'amorçage de l'économie à impact, assurera un soutien financier et un accompagnement des entreprises à fort potentiel dans les filières prioritaires. Dans le même temps, le fonds de développement économique des QPV sera pérennisé et renforcé.

2. Protéger et relancer l'économie productive et de proximité

Les activités de fabrication, notamment industrielles, constituent l'une des cibles du second objectif poursuivi dans le cadre de la politique de développement économique de l'établissement. Cette politique se traduit notamment par une action volontariste en faveur de la préservation et du développement du foncier économique local, s'inscrivant notamment dans le cadre des projets de renouvellement urbain.

La création d'une foncière solidaire de rez-de-chaussée économiques, à l'échelle intercommunal, pourrait ainsi permettre de construire une politique économique permettant l'accompagnement des commerçants et restaurateurs locaux.

3. Soutenir les entreprises locales au service de l'emploi et de l'insertion

La crise économique a durement touché les entreprises du territoire. Afin de répondre aux attentes des acteurs locaux, il est proposé de refondre, au titre du budget 2021, les dispositifs d'accompagnement des entreprises (dans le cadre d'un marché unique, de réviser la version du point d'accès à la création d'entreprise centré sur les QPV ou encore de développer les dispositifs de soutien à la relance et à l'implantation) et de mettre en œuvre une plateforme partenariale.

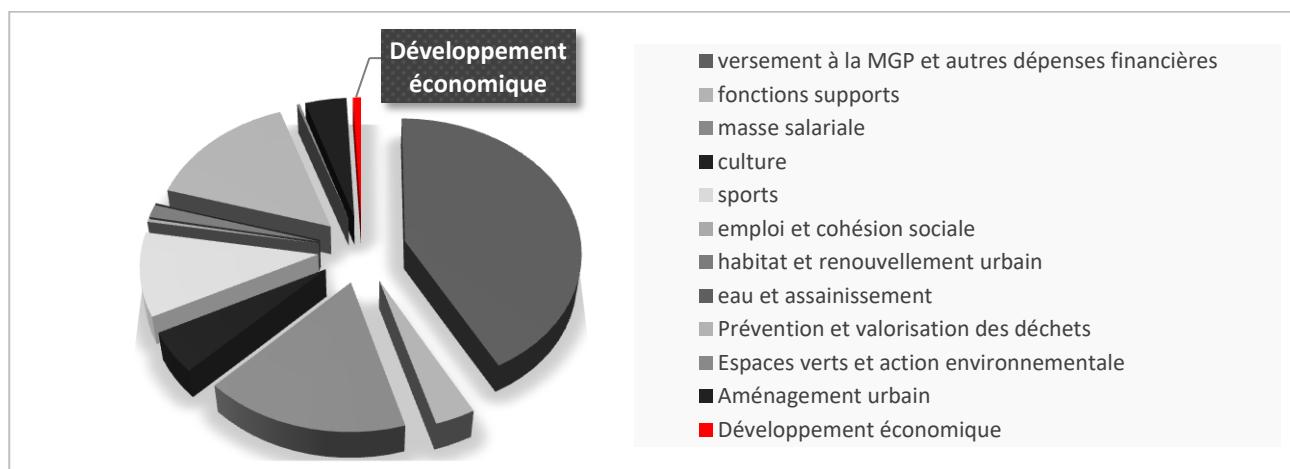
L'emploi des jeunes constitue la seconde priorité portée dans le cadre de cet axe stratégique. Aussi, le développement de la plateforme « école entreprises » devrait permettre de favoriser les stages et apprentissages dans les entreprises du territoire en lien avec le réseau d'entreprises sur territoire Club'eee.

Le soutien de nouveaux modèles économiques inclusifs permettant de lutter contre la précarisation de l'économie, à l'image des livraisons éthiques et solidaires, devrait également permettre de répondre à cette priorité.

Enfin, la création d'un réseau d'équipements économiques ouverts sur le territoire, comme l'ouverture de l'équipement dans le quartier de Gagarine, à Romainville, ou encore la poursuite des études et le lancement opérationnel des travaux de la pépinière d'entreprises à Bondy devrait permettre de soutenir les entreprises locales et de soutenir la création d'emplois et l'insertion par l'activité économique.

❖ Les crédits du secteur en 2021 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 036 019,36	163 126,50
Investissement	1 694 610,00	44 200,00



❖ L'évolution des crédits entre 2020* et 2021

(de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)

(*2020 a notamment été marqué par la biennale Emergence)

